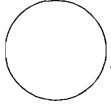


## Solidarité contre l'Exclusion

## Emploi et revenus pour tous



JAUNE = il est temps de verser !  
ROUGE = c'est le dernier !

## Edito

## La parole aux exclus

Pour pouvoir étudier, pour avoir accès à une vie meilleure, Yaguine et Fodé ont tenté un impossible voyage. Leur lettre d'appel à l'aide a fait la une des journaux... au prix du sacrifice de leur vie. Sans leur fin tragique, cette lettre aurait sans doute été distraitemment parcourue par un des gendarmes du 127 bis et fini en boule dans une poubelle. Les deux adolescents auraient été rapatriés sur Conakry (après quelques mois de séjour inoubliable derrière des barbelés ?), et aucun d'entre nous n'aurait connu leur histoire.

Combien de Yaguine et Fodé ne rêvent-ils pas de pouvoir faire des études ? Le droit à l'éducation fait pourtant partie des droits de l'homme. On en est loin... Les deux adolescents ont été enterrés à Conakry il y a une semaine. Après quelques déclarations sur leur message, qui se soucie encore du « droit à l'éducation » des jeunes africains ? Bientôt, on oubliera Yaguine et Fodé, comme déjà on oublie Sémira.

Il devient urgent d'écouter les premiers concernés. La plupart des candidats réfugiés ne fuient que la misère ; les conflits armés éclatent souvent dans son sillage. Prenons enfin les choses par le bon bout : écoutons les jeunes d'Afrique, interrogeons les candidats réfugiés.

Nous pourrions chercher ensemble d'autres solutions... Car les moyens existent. Le coût représenté par l'accès à l'eau, aux soins de santé, à l'éducation, à une vie digne dans les pays moins développés est ridicule par rapport aux dépenses en armement. Cessons de parler hypocritement (ou naïvement) des dépenses de l'« aide au développement », alors que les pays du Sud continuent à payer bien plus aux pays du Nord, par les intérêts d'une dette déjà remboursée plusieurs fois.

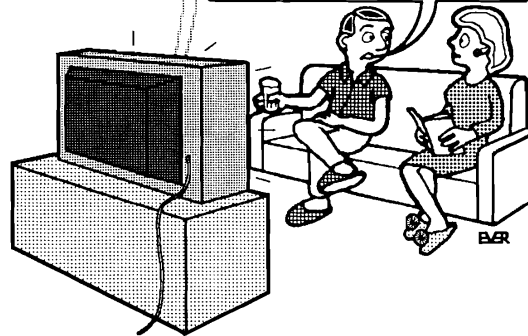
Nous sommes loin de ce type de démarche. On préfère fermer les frontières, filtrer les passagers, condamner les compagnies aériennes qui ont transporté des indésirables. Surtout, qu'on ne voie pas leur détresse, car nous ne sommes pas prêts à changer l'ordre des choses.

Les laborieuses négociations de Lomé V sont éclairantes à ce point de vue. Par les accords de Lomé, l'Union Européenne et les pays ACP<sup>1</sup> ont essayé de mettre en place d'autres relations et d'autres

rapports économiques. Aujourd'hui, à l'heure de se voir renouvelés, les accords de Lomé sont menacés d'être peu à peu vidés de leur substance (voir article page 32). L'Europe préfère être l'élève docile de l'OMC<sup>2</sup>, plutôt que poursuivre une démarche de vrai dialogue avec les pays moins développés.

...et maintenant, nous lisons un passage de la lettre de ces jeunes africains...

Domage qu'on ne les écoute que quand ils sont morts.



prochaine A.G.  
le 5.10.99

A 18 h précises : *Politiques de mise au travail des CPAS*  
(débat avec des personnes ressource)

21 h : Choix des ateliers préparatoires au forum prévu pour  
février 2000 : « **Du chômage à la précarité** »

Bienvenue à tous !

Sommaire

Collectif .....	p 4 à 8
Droit de réponse transmis par Centre Public d'Aide Sociale d'Ixelles	4
Les sans emploi en marche .....	p 9 à 11
Des nouvelles des différents groupes de chômeurs, minimexés et SDF	
Echos .....	p 12 à 22
Campagne OMC	12
Kairos Europe : journées d'octobre	14
Ligue des droits de l'homme : perquisitions au domicile des chômeurs	15
RéAJC asbl	16
Appel des 600	18
ATTAC Belgique	20
Extrême droite non merci !	21
A lire...A débattre .....	p 23 à 37
Crédal : prêter autrement (Isabelle Philippe)	23
Réflexions à propos de l'allocation universelle (Michel Devaivre)	26
Que le meilleur soit à venir (Grégory et Philippe Lambrette)	28
Le surendetté et la loi (Pierre Dejemeppe)	30
« Couleur Lomé » (Nadine Dehaes)	32
Les fils de McDo (livre de Paul Ariès présenté par Brigitte Poulet)	36
Agenda .....	p 38

### Votre avis nous intéresse !

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions, transmettez-nous vos témoignages ou vos articles.

Le comité de rédaction se réunit le **premier lundi de chaque mois, de 20h15 à 22h15**. Toute participation est bienvenue : pour recevoir les invitations, donner un coup de main, participer au groupe d'envoi... téléphonez à notre secrétariat (02-646.46.33).  
A bientôt ?

Comité de rédaction : Nadine Dehaes, Françoise Deroo, Ghislaine De Smet, Véronique Huygens, Bénédicte Paquay, Brigitte Poulet, Eduard Verbeke

Illustrations : Eduard Verbeke

Mise en page : Jean-Michel Melis

Groupe d'envoi : Brigitte Poulet

# Edito *(suite)*

Plus près de nous, d'autres exclus ont déjà pris la parole : on se souvient des « *Compagnons du Partage* », de leurs sittings devant les CPAS, de l'occupation du château de la Solitude. Depuis lors, le Front SDF poursuit les contacts avec les décideurs, avec l'aide du Centre pour l'Égalité des Chances. Tout n'est pas résolu pour autant, mais au moins les premiers concernés ont droit à la parole; c'est en poursuivant les discussions que l'évaluation des mesures prises sera possible.

Le groupe CPAS du lieu de parole d'Ixelles, constitué en grande partie de minimexés, a

remis en juin un Mémoire au président du CPAS. La voie du dialogue est difficile, la première réaction est une réaction de rejet. Mais nous voyons que, malgré des relations conflictuelles, les choses commencent à changer.

Multiplions les « *lieux de parole* », osons le dialogue, pour prendre leur place les exclus devront bousculer les inclus que nous sommes.

**Ghislaine De Smet**  
15.8.99

(1) *Afrique -  
Caraïbes -  
Pacifique.*

(2)  
*Organisation  
Mondiale du  
Commerce.*

## **Erratum**

Madame Dominique Gobert, de l'association « Solidarités Nouvelles », nous prie de retirer son nom en tant que personne ayant contribué à la rédaction finale du mémorandum du groupe CPAS d'Ixelles. Elle n'y a jamais marqué son accord, ni son soutien. Il y a lieu de distinguer le fait de l'avoir consultée pour avis, d'un texte final de rédaction avec son soutien.

# Droit de réponse transmis par le CPAS d'Ixelles

*Comme vous l'avez lu dans le journal précédent, le groupe CPAS d'Ixelles a rédigé un Mémoire, qui a été remis en juin au président du CPAS d'Ixelles. Fin juin, le secrétaire du CPAS, Monsieur J.Rucquoi, a signifié à Kim Lê Quang que le conseil avait décidé de lui interdire l'accès à la salle d'attente. Le Conseil d'administration du Collectif a alors écrit au CPAS pour lui demander de revoir sa décision. Nous publions ci-dessous le courrier échangé avec le CPAS, dont la lettre recommandée envoyée par le CPAS au titre de droit de réponse.*

## 13 juillet : lettre du CA du Collectif au CPAS d'Ixelles

Mr. le Président Michel de Heusch  
Mr. le Secrétaire Jacques Rucquoi  
CPAS d'Ixelles  
92 Chaussée de Boendael

1050 Bruxelles

Bruxelles, le 13 juillet 1999

Messieurs le Président et le Secrétaire,

Nous avons appris ces derniers jours que les membres du Groupe CPAS du Comité des citoyens sans-emploi de Bruxelles (nouveau nom du Lieu de Parole) se seraient vus interdire dorénavant l'accès à la salle d'attente de votre administration. Le Secrétaire aurait en effet informé les membres du Groupe CPAS de la décision du Conseil de l'aide sociale de faire intervenir la police communale dès lors que l'un des militants du groupe CPAS entrerait à nouveau dans vos locaux. Nous avons eu confirmation que les membres du Groupe CPAS souhaitent pouvoir réintégrer la salle d'attente pour continuer de fournir des informations aux citoyens présents dans la salle, c'est-à-dire les informer de leurs droits et leur proposer de participer à un groupe d'entraide.

Pourriez-vous nous faire savoir si ce qui précède est bien exact ? Notre Collectif, qui a compté parmi les initiateurs du Comité des citoyens sans-emploi de Bruxelles, serait fort peiné si cela s'avérait, d'autant qu'il s'agirait d'une exclusion supplémentaire pesant sur les épaules de personnes aux conditions de vie déjà précaires.

Notre Conseil d'Administration souhaiterait vous rencontrer afin de tenter de renouer le dialogue de façon constructive car nous sommes persuadés de la nécessité d'améliorer la communication entre tous ceux dont l'objectif est d'améliorer la prise en charge des personnes en situation d'exclusion.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Messieurs le Président et le Secrétaire, d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Collectif,

Prédrag GRCIC

Collectif

## Droit de réponse du CPAS d'Ixelles

CENTRE PUBLIC D'AIDE SOCIALE D'IXELLES  
chaussée de Boondael, 92  
Téléphone: 641.54-02

Ixelles, le 26 juillet 1999

n. référence : 2073  
Service: *SECRETARIAT/CM*

### RECOMMANDÉE.

Collectif Solidarité contre l'exclusion  
rue Malibran, 47  
1050 BRUXELLES.

Messieurs,

Nous avons bien reçu votre lettre du 13 juillet 1999.

Nous vous précisons que le Conseil de l'Aide Sociale a décidé, à l'unanimité, de ne plus admettre dans les locaux du C.P.A.S. des personnes dont la présence n'est pas rendue nécessaire pour effectuer des démarches sociales personnelles. Les locaux du C.P.A.S. sont des lieux publics mais ne font pas partie de la voie publique. Leur fréquentation est directement liée aux démarches personnelles des usagers.

En outre, certains membres du « Groupe C.P.A.S » ne viennent dans nos locaux que pour y faire de la propagande négative et d'ailleurs mensongère à l'égard de l'action du C.P.A.S. et ce, verbalement, ou par la remise de tracts. Il ne peut s'agir de ce que vous appelez « *fournir des informations aux citoyens présents dans la salle* ». Ces informations sont fausses et calomnieuses. Nous nous en expliquons ci-dessous.

De même, s'il s'agit de les « *informer de leurs droits* », il conviendrait aussi de les informer sur leurs devoirs, les uns n'allant pas sans les autres.

Quant aux assertions contenues dans le Mémoire du groupe C.P.A.S. et dans le « compte-rendu » de l'entrevue avec Michel de Heusch, Président du C.P.A.S. d'Ixelles, que vous avez publiés dans votre journal numéro 15 de juillet-août 1999, nous tenons à relever, notamment :

- qu'il est faux d'affirmer que les personnes qui viennent au C.P.A.S. font la file dès 6 heures du matin. Ce n'est plus vrai depuis que, il y a de cela au moins un an, la salle d'attente est ouverte dès 7 heures 30 et que l'équipe des assistants sociaux a été considérablement renforcée. Il n'est donc plus nécessaire d'être là dès l'aube pour être certain d'être reçu.

- qu'à la page 5 de votre journal, vous commentez certaines conditions légales d'octroi du minimex et de l'aide sociale. Nous les reprenons entre guillemets. Ces commentaires appellent les mises au point suivantes :

« *1<sup>ère</sup> condition légale : être belge, européen ayant travaillé en Belgique ou réfugié reconnu. Nous demandons que les personnes de nationalité étrangère aient droit systématiquement à une aide sociale équivalente au minimex.* »

Les personnes qui, en raison de leur nationalité, n'ont pas droit au minimex, se voient accorder, après examen de leur situation, le droit à l'aide sociale. Le systématiquement est inacceptable

Collectif

dans la mesure où le législateur impose une enquête sociale préalable à toute demande et qu'il ne saurait être question d'un octroi automatique, tant de l'aide sociale que du minimex, puisqu'un examen individuel au cas par cas est imposé par la loi.

« 3<sup>ème</sup> condition légale : *résider dans la commune où l'aide est demandée. Nous demandons le respect de la loi sur le minimex de rue pour tous les sans abri accueillis au C.P.A.S. d'Ixelles.* »

Il n'existe aucune loi sur le minimex de rue. Le faire croire conduit à donner de fausses illusions. Une loi du 24 janvier 1997 relative aux registres de population permet aux personnes qui n'ont pas, ou plus, de résidence de se faire inscrire, à leur demande, à une adresse de référence, qui peut être celle du C.P.A.S. Une circulaire ministérielle du 15 mai 1995 met à charge du C.P.A.S. l'aide sociale de toute personne sans abri qui manifeste l'intention de résider sur la commune. Une prime d'installation (équivalente à un mois de minimex au taux ménage) peut être octroyée au sans abri qui vient à disposer d'un logement. L'esprit de la loi est bien que le sans-abri retrouve un logement et non demeure dans la rue. Ces dispositions sont rigoureusement appliquées par le C. P.A. S. d'Ixelles.

« 4<sup>ème</sup> condition légale : *ne pas disposer de ressources suffisantes. (... ) la généralisation d'une aide sociale complémentaire additionnée au minimex.* »

Le C.P.A.S. d'Ixelles octroie quotidiennement plusieurs interventions complémentaires au minimex : interventions dans les factures énergétiques, de loyer, de soins de santé, de scolarité, de frais de déplacement, etc ... mais après enquête sociale, comme la loi l'impose, rappelons-le. Parler de généralisation conduit à faire croire que la loi permet de dire que « demain on rase gratis », ce qui est évidemment faux. Une telle généralisation irait d'ailleurs à l'encontre de l'équité vis-à-vis des infra-salariés qui, ne dépendant pas du C.P.A.S., ne pourraient bénéficier de ces avantages.

« 5<sup>ème</sup> condition légale : *être disposé au travail. Nous demandons au C.P.A.S. une interprétation beaucoup plus tolérante de la disposition au travail (...).* »

Il nous semble utile de rappeler l'article 6 de la loi sur le minimex : « Pour l'octroi et le maintien du minimex, l'intéressé doit faire la preuve qu'il est disposé à être mis au travail à moins que cela s'avère impossible pour des raisons de santé ou d'équité ». Il est donc clair que le minimex doit prouver qu'il veut travailler, dans toute la mesure de ses possibilités, et ne peut donc se complaire dans une situation passive d'assisté. Le minimex est bien un droit, mais qui implique une contrepartie vis-à-vis de la société de la part de celui qui le lui demande. Il est abusif, voire scandaleux, de parler de « violences administratives du C.P.A.S. », lorsque le C.P.A.S. ne fait qu'appliquer les sanctions légalement prévues à l'égard des personnes qui ne ont aucun effort pour essayer de sortir, avec l'aide du C.P.A.S., et surtout des agents d'insertion, de leur situation de dépendance vis-à-vis du C.P.A.S. Il est calomnieux de laisser croire que les assistants sociaux et l'Administration font preuve de discrimination. Le C.P.A.S. d'Ixelles a toujours eu le respect de la personne humaine quelle que soit son origine. De telles accusations sont très graves et sans aucun fondement. Les enquêtes sociales doivent être menées de manière complète pour éviter que certaines personnes indécates, constituant, heureusement, une minorité, n'abusent de l'aide sociale.

C'est la majorité des personnes qui sont sincères dans leurs déclarations qui en seraient pénalisées. Les visites à domicile sont seules susceptibles de corroborer les déclarations des intéressés. Il n'y a que ceux qui font de fausses déclarations qui pourraient s'en plaindre. De plus, ces visites permettent au mieux aux assistants sociaux de bien connaître les personnes, puisque s'effectuant dans leur lieu de vie, et non au bureau. Elles permettent souvent aussi de guider l'intéressé vers un logement plus salubre.

Il est calomnieux et outrageant de réclamer du Conseil de l'Aide sociale du C.P.A.S. d'Ixelles « *des décisions qui respectent les lois* », ce qui laisse entendre, sans le dire clairement, que le Conseil agit au mépris des lois. Nous avons démontré, au contraire, dans les lignes qui précèdent,

que le C.P.A.S. agit dans la plus stricte légalité, ce dont les pseudo-revendications auxquelles il vient d'être répliqué semblent d'ailleurs lui faire grief, ce qui témoigne d'un certain manque de cohérence dans la pensée de ses auteurs.

Il est irresponsable et scandaleux de demander « *plus de transparence dans le processus de décision, l'organisation, et la gestion financière, une réparation plus équitable du budget, c'est-à-dire moins pour le fonctionnement, les salaires trop élevés et les travaux inutiles (...)* ».

Si les auteurs de ces lignes s'étaient intéressés aux canaux d'informations démocratiques (mais on peut se demander si cela entre dans leur intention) ils sauraient que ces dernières assertions sont totalement contraires à la vérité : le budget 1999 du C.P.A.S. a été approuvé, comme chaque année, en séance publique du Conseil Communal, et la note de politique générale du Président montre (page 32) que les dépenses totales du C.P.A.S. se répartissent comme suit :

- REDISTRIBUTION (ce qui est directement octroyé aux usagers du C.P.A.S.) : 52,1%
- PERSONNEL (Y compris les personnes minimexées mises au travail) : 40,3%
- FONCTIONNEMENT (y compris la rénovation des bâtiments à vocation sociale) : 5%
- CHARGES FINANCIERES : 0,9 %
- FACTURATION INTERNE : 1,7%.

Ces chiffres officiels rétablissent à eux seuls la vérité par rapport à des affirmations qui n'ont pas l'ombre d'un fondement.

Quant aux « travaux inutiles », faut-il appeler ainsi le reconditionnement des locaux d'accueil il y a de cela cinq ans, certes encore à améliorer, mais qui profitent à tous les usagers ? Travaux inutiles la rénovation de la Maison de la Jeunesse, qui accueille en permanence 24 enfants en difficulté sociale ? Travaux inutiles la remise à neuf de logements appartenant au C.P.A.S. et loués à des personnes à faibles revenus ou à des minimexés, à la rue Léon Cuissez, rue Jean Paquot, rue Borrens, etc... ? Travaux inutiles le projet de construction d'une nouvelle maison de repos pour personnes âgées de 180 lits ? Est-ce en menant ce type de politique, pour le moins sociale, que les responsables du C.P.A.S. font preuve de « *mépris, d'intolérance, de discrimination, de violences morale et financière, de mensonge, d'hypocrisie, de culpabilisation, de mise au travail* (qui est ici rangée parmi tant de tares) *et de harcèlement administratif* » (sic) ?

Enfin, nous vous signalons que le Conseil n'a pas attendu vos interventions pour réfléchir à l'organisation d'un meilleur accueil. Citons quelques réalisations :

- un auvent pour abriter le passage entre les deux salles d'attente,
- un « coin bébé » où les mamans peuvent allaiter et langer leur enfant,
- l'engagement d'une personne pour servir gracieusement des boissons dans la salle d'attente,
- une brochure d'information qui est en cours d'élaboration.

#### CONCLUSIONS :

Les affirmations contenues dans votre journal numéro 15 de juillet-août 1999 constituent un tissu de contrevérités qui ne s'appuient sur aucune donnée vérifiée et sérieuse mais seulement sur une « pensée » néo-poujadiste, pour ne pas dire plus. Elles sont à tout le moins non démocratiques et obligent les responsables du C.P.A.S., au nom de l'institution de service public et en leur nom propre, à prendre toute mesure légale pour défendre leur honneur. Vous comprendrez que, dans ces conditions, il ne saurait être question d'amorcer comme vous le demandez dans votre lettre du 13 juillet 1999, un quelconque dialogue avec votre Collectif ou avec le « Groupe C.P.A.S. ». Un dialogue démocratique ne peut se nouer qu'entre démocrates.

Enfin nous vous demandons de publier intégralement le texte de la présente dans le prochain numéro de votre journal au titre de droit de réponse.

Recevez, Messieurs, l'assurance de notre considération.

Le Secrétaire, J.Rucquoi

Le Président, M.de Heusch

Collectif

## 25 août : réponse du CA du Collectif au CPAS d'Ixelles

Mr. le Président Michel de Heusch  
Mr. le Secrétaire Jacques Rucquoi  
CPAS d'Ixelles  
92 Chaussée de Boendael

1050 Bruxelles

Bruxelles, le 25 août 1999

Messieurs le Président et le Secrétaire,

Votre lettre recommandée du 26 juillet 1999 nous est bien parvenue.

Dans celle-ci, vous nous demandez de faire paraître votre courrier au titre de droit de réponse aux articles signés par le Groupe CPAS du Lieu de Parole d'Ixelles dans le numéro 15 de juillet-août. Nous publierons votre droit de réponse dans le prochain journal (début septembre), dont nous vous ferons parvenir un exemplaire. Nous le faisons, tout comme nous avons ouvert nos pages au Groupe CPAS, sans en censurer le contenu, car nous tenions à soutenir une démarche émanant des premiers intéressés.

Nous tenons à apporter une précision quant au rôle du Collectif par rapport à la publication du Mémoire. Le Collectif est bien l'initiateur du Groupe CPAS, mais celui-ci est devenu indépendant et autonome. Nous continuons à leur fournir un appui logistique. Nous n'avons donc pas participé à la rédaction de leur Mémoire ni de leurs articles.

Enfin, nous ne saisissons pas pourquoi, dans votre lettre, vous nous présentez comme des personnes non démocrates. C'est mal connaître les membres du Collectif.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Collectif,

P. Grcic

*Collectif*



# GEPPSE

Le Centre d'action sociale globale Wolu-services reprend ses activités dès septembre. Bulletin de liaison sur demande.

**Rendez-vous le 8 octobre à 9h pour un petit**

**déjeuner** organisé par le groupe des personnes sans emploi : av. Andromède 63, 1200 Bruxelles (terminus du bus 80) — ouvert à tous et gratuit. Réserver au : 02-761.11.80

*GEPPSE :  
Denis Michel  
et Guy  
Dumonceau,  
02-761.11.80  
ou 761.11.87.*

## Collectif des chômeurs et minimexés du Tournaisis

Le collectif des chômeurs et minimexés du Tournaisis se réunit **chaque vendredi** à 18h, au Relais du Miroir, 15, rue St Jacques, à Tournai.

Nos revendications portent sur l'individualisation des droits, ce qui entraîne la suppression du statut de cohabitant et des visites domiciliaires ; un revenu décent pour tous, travailleurs et sans emploi, qui permette réellement l'accès à la vie sociale, politique, économique et culturelle ; une gestion

raisonnable et une juste redistribution des richesses ; le renforcement de la solidarité au moyen notamment d'une fiscalité plus juste.

Depuis plus d'un an, nous interpellons les partis politiques, les syndicats, les associations, le public, par voie de presse, par courrier, par distribution des tracts ou en participant aux réunions et manifestations afin de les sensibiliser aux problèmes des plus démunis et de leur faire connaître nos revendications.

*Collectif des  
chômeurs et  
minimexés du  
Tournaisis  
Tél -fax : 069-  
640.146; Boîte  
postale 126,  
Tournai II;  
présentation :  
Pascale  
Leseultré*

## La maison Saint-Hubert

A Namur, la maison Saint Hubert est une association qui accompagne les personnes en deuil (au sens large).

Elle organise des groupes de rencontre dans

son **atelier « perte d'emploi »**, avec le groupe des sans emploi de la CSC Namur, un groupe de théâtre-action s'est mis en route.

*La maison  
Saint Hubert  
Contacter :  
Dominique  
Nuyten au  
084-22.30.66*

## Front SDF

### 16 associations au rendez-vous de Saint-Vith

Ils étaient une soixantaine cette année (du 6 au 8 août 99), délégués ou représentants d'une bonne quinzaine d'associations, à se réunir à Saint-Vith, parmi lesquels une association portugaise participait aux échanges ainsi qu'une quinzaine d'amis flamands. Les échanges ont été fructueux et ont mis en lumière une variété de situations et d'attitudes parmi les associations.

Impossible de rapporter tout, un rapport viendra en octobre. Mais, en vrac : manque de coordination entre les associations, rivalités entre les gens à petits revenus, jalousies entre Belges et étrangers, des travailleurs sociaux qui veulent garder leurs clients, mentalité des

gens bien-mis, incompréhension, une grande route qui traverse le quartier, une culture différente, des lois que l'on ne connaît pas, des travailleurs sociaux parachutés qui font leur métier tout simplement, des associations qui étaient bien au début, mais après s'être structurées ne mettent plus la personne humaine au centre du projet, nos propres peurs et hésitations, nos manques de courage pour affronter la peur de ne pas réussir...

Comment dépasser ces barrières ?

En mettant ensemble les richesses de chacun, en réussissant de petits coups ensemble, en lisant, en s'informant a propos des lois, en participant à des activités dans les associations culturelles, en reconnaissant ce que l'autre a bien fait, en n'étant pas seulement négatifs...

Ce qui ressort déjà de manière frappante c'est

*Front SDF :  
rue d'Aerschot  
56 à 1030  
Bruxelles.  
Tél : 02-  
218.60.09.  
Fax : 02-  
218.20.97.*

*Les sans emploi  
en marche*

qu'il ne fait pas bon vivre pauvre dans les communes riches. Plus la commune est riche, plus elle essaie de se débarrasser de ses pauvres. Dans une région riche, être pauvre est vécu comme une tare et tout est mis en oeuvre pour permettre aux plus démunis de quitter la commune. C'est par l'exclusion que les communes riches règlent leurs problèmes sociaux.

Cette année, à St Vith, par des mots et par des mimes, les participants ont interpellé le ministre du logement germanophone qui était présent ainsi que d'autres personnalités wallonnes et fédérales.

### La mendicité interdite à Liège ?

La ville de Liège veut réglementer la mendicité puisqu'elle ne peut pas l'interdire. Une ordonnance de police allant dans ce sens a été prise d'urgence pendant les vacances par le bourgmestre .

La mobilisation s'organise, le 21 août dans le

quartier de la cathédrale, il y a eu conférence de presse et démonstration publique de mendicité.

Plusieurs associations locales sont à l'initiative de cette fête : Droits des Pauvres (avec les Droits de l'Homme), CDDAS (Comité de Défense des allocataires sociaux), etc... Certains sont aussi allés au conseil communal le 30 août 99. A l'heure qu'il est, nous n'en savons pas plus mais nous donnerons un écho dans le prochain numéro.

Pour info, voici quelques extraits de cette réglementation :

- La mendicité n'est pas interdite mais permise seulement de 8h à 17h ;
- gobelet et paroles sont interdits ;
- chaque quartier a son tour de rôle (faut le savoir) ;
- pas plus de deux au même endroit ;
- pas de chien... ;

... Le reste de la même eau.

Comité des  
citoyen(ne)s  
sans emploi de  
Bruxelles.

Groupe CPAS :  
Kim Lê Quang,  
78 rue Juliette  
Wytzman, 1050  
Bruxelles.  
Tél. :

02-644.04.48

## Comité des citoyen(ne)s sans emploi de Bruxelles

Le Lieu de Parole d'Ixelles, initiative de militants du Collectif, a décidé en juin dernier de devenir autonome, tout en restant membre du Collectif en tant qu'organisation.

Depuis le début de 1999, notre Groupe CPAS est très actif. Ainsi, depuis le mois de février, Kim Lê Quang est régulièrement présent dans la salle d'attente du CPAS d'Ixelles, pour informer les citoyens sur leurs droits, proposer des améliorations, et les inviter à un groupe d'entraide. Les personnes présentes dans la salle d'attente sont contentes de recevoir ces informations et se sentent soutenues moralement. Plus de 1.000 personnes ont signé notre pétition, dont 700 au CPAS d'Ixelles. Les points de la pétition concernaient l'accueil, les conditions d'octroi du minimex et de la mise au travail, des relations plus humaines envers les usagers du CPAS. Vous

avez pu en lire le détail dans le Mémoire, qui a été publié dans le journal précédent.

Fin juin, le conseil du CPAS a décidé à l'unanimité d'interdire la salle d'attente aux militants et minimixés du Groupe CPAS.

**Nous faisons fait appel à toutes les personnes et organisations qui soutiennent notre démarche, afin qu'elles écrivent au président du CPAS, pour demander notre réintégration dans la salle d'attente.**

Une lettre modèle est disponible sur demande.

La lettre et à adresser à : Monsieur M.de Heusch, président du CPAS d'Ixelles, 92 Chaussée de Boondael, à 1050 Bruxelles.

Merci pour votre soutien !

## Rue Blanche

Espace de recherche d'emploi spécifiquement destiné aux femmes. Organise en septembre

et octobre un module de remotivation et réorientation professionnelle.

*Rue Blanche,  
29, 1060  
Bruxelles, tél :  
02-538.47.73*

## Groupe des Quatre Jeudi

Oser penser, oser agir différemment, à partir de nos expériences ????

Nous sommes quelques-un(e)s, pour la plupart sans emploi, tous d'horizons différents, à nous retrouver chaque semaine autour d'une table, d'un café, pour le plaisir de la rencontre. Pour discuter de thèmes qui nous concernent (logement, loisirs, emploi, isolement... ),

organiser des activités sportives et culturelles...

Nous nous sommes baptisés... le groupe des Quatre Jeudis.

Nous vous invitons à une **séance d'accueil et d'information, le vendredi 8 octobre**, à 17h30, 49 rue Malibran (salle Cardijn), 1050 Bruxelles. Elle sera suivie d'un « verre de l'amitié ».

*Equipes  
Populaires.  
Infos :  
648.61.39*

*Les sans emploi en marche*

# Campagne OMC : Juste du commerce ou... un commerce plus juste !

La Campagne OMC est organisée par les Magasins du Monde Oxfam.  
Renseignements : 02-332.01.10.

(1) voir article dans le numéro précédent du Journal du Collectif; pour en savoir plus : visitez le site internet qui y est consacré : <<http://www.millennium-round.org>>

(2) Accord Multilatéral sur les Investissements.

(3) Organisation de Coopération et de Développement Économique. Elle regroupe les 29 pays les plus riches de la planète.



Fin novembre 1999 à Seattle (USA), les états membres de l'Organisation Mondiale du Commerce se réuniront pour lancer un nouveau cycle de négociations : le « **Millennium Round** »<sup>1</sup> (Cycle du millénaire).

Du boeuf aux hormones aux organismes génétiquement modifiés, en passant par la guerre de la banane et la conquête des marchés publics, les décisions prises à l'Organisation Mondiale du Commerce auront des répercussions pratiques dans tous les domaines de la vie des citoyens. Si nous voulons que le respect des droits de l'homme, des droits sociaux et de l'environnement soit une réelle priorité dans les relations commerciales, il est indispensable de faire entendre notre voix.

Outre une plus grande libéralisation dans les domaines agricoles, des services, des droits de propriété intellectuelle, etc., de nouveaux secteurs seront traités : l'investissement, les règles de concurrence et l'octroi des marchés publics. L'OMC renforce ainsi la liberté et le pouvoir des sociétés transnationales pour commercer et investir dans la plupart des pays du monde, tout en restreignant la possibilité des gouvernements et des citoyens de contrôler leurs opérations.

## 1. L'AMI<sup>2</sup> cloné

Le projet d'A.M.I. a échoué à l'O.C.D.E<sup>3</sup>. Cette idée de libéraliser complètement les investissements n'est pas morte. Beaucoup la verrait clonée à l'OMC. Selon le texte initial, les investisseurs étrangers bénéficieront des mêmes conditions que les entreprises locales. Toute tentative de peser sur l'orientation des capitaux (par exemple réserver certains secteurs, comme la gestion de l'eau, aux entreprises détenues majoritairement par des investisseurs nationaux) sera également interdite. Un État qui voudra libéraliser un secteur de son économie (souvent contraint par le FMI), ou octroyer un marché public, devra mettre sur un même pied entreprises locales et transnationales.

Inutile de se demander en faveur de qui sont rédigées les règles du jeu. Ces mesures signifient la liberté juridique d'exploiter les

ressources naturelles des pays du tiers monde, de détruire des pans entiers d'économies locales et de laisser les mains libres aux spéculateurs financiers de tous bords pour... amplifier des « crises asiatiques ».

## 2. Le boeuf aux hormones

Récemment, l'Union européenne a été condamnée par l'OMC parce qu'elle interdisait l'importation sur son territoire du boeuf américain aux hormones. Elle devra payer des indemnités de compensation pour avoir fait perdre des parts de marché aux fermiers américains. Le principe de précaution visant à protéger la santé des consommateurs a été sacrifié au profit d'intérêts purement mercantiles.

## 3. La biopiraterie

L'OMC impose dorénavant le respect international des « droits de propriété intellectuelle » (droits d'auteurs, brevets industriels, licences, ...) étendus aux espèces végétales et animales génétiquement modifiées ou non.

Une entreprise ne peut donc commercialiser un produit breveté qu'avec l'autorisation (monnayée) du détenteur du brevet, le plus souvent une société transnationale. Cette privatisation du vivant au nom du « progrès » est en contradiction avec la déclaration sur la biodiversité de 1993 selon laquelle les ressources biologiques sont du ressort de la souveraineté nationale. On poursuit ainsi une pratique coloniale, comme du temps où l'Angleterre, la Belgique, la France, ... construisaient leur empire par l'appropriation et le contrôle du coton, du sucre, du thé, du caoutchouc, du poivre, etc.

## 4. Un accord de libre dévastation

Sponsorisé par l'administration Clinton, « l'accord mondial sur le libre abattage des forêts » devrait également voir le jour à l'OMC. Cet accord vise à libéraliser le commerce du

bois, au grand plaisir des industries de produits ligneux qui veulent acheter moins cher pour augmenter leurs profits. Autrement dit, un accord de libre pillage. C'en serait fini des mesures visant à réglementer l'abattage et protéger les espèces menacées d'extinction ; alors qu'entre 1980 et 1995, 200 millions d'hectares de forêts avaient déjà été détruits, soit une surface plus grande que le Mexique ou l'Indonésie.

## 5. Sus aux labels

L'OMC pourrait proscrire les initiatives de label volontaire, comme les labels appliqués sur les bois provenant d'une agro-foresterie respectueuse de l'environnement. Un tel label, allemand, a déjà été retiré suite à la menace

d'introduction d'une plainte à l'OMC. En fait, toutes les initiatives allant à l'encontre de la libre circulation des biens et services sont ou seront les cibles de l'OMC. A qui le tour ?

## 6. A vous d'agir

- **manifestation le 22 septembre 99 à 17h**, place du petit Sablon à Bruxelles (à proximité du Ministère des Affaires étrangères)
- **envoyez des cartes postales** (à Guy Verhofsadt, Laurette Onkelinx, Isabelle Durant, Louis Michel (voir au centre de ce numéro ; disponibles aussi dans tous les Magasins du Monde-OXFAM)

# Pas nette, la planète La mondialisation, ses jeux et ses enjeux

**Spectacle-formation – de 10h à 15h30 – entrée gratuite**

Information sur la mondialisation : Accord Multilatéral sur les Investissements, Partenariat Économique Transatlantique) et les négociations en cours au sein de l'OMC

**une initiative des Étudiants FGTB**

- **le 11 septembre à Wavre (sous réserve)**

Espace Bellevue, place Bosch 24 à 1300 Wavre

- **le 18 septembre à La Louvière**

FGTB, rue Aubry 23 à 7100 Haine-St-Paul

- **le 25 septembre à Namur**

Théâtre de Namur, place du Théâtre à 5000 Namur

**Avec la participation de la troupe du Théâtre du Copion**

(spectacle à 10h30 : « *Adieu, l'Europe* », suivi d'un débat)

**Renseignements, réservation et inscription :** par téléphone au 02-502.55.12 (Fabienne); par fax au 02-502.52.64; par e-mail : fgtb.je@village.uunet.be

J'ai une excellente nouvelle de notre direction du personnel: nous pouvons licencier 32 % des personnes, notre concurrent seulement 21%. Ceci nous donne des perspectives très intéressantes quant à l'avenir de notre entreprise.



Renseignements  
chez François  
Gobbe, tél. 02-  
478.70.48

L'Europe passe par une période fort critique. Les nouvelles majorités rouge-verte présentes dans de nombreux pays des 15, vont-elles renoncer réellement au néo-libéralisme pour réguler le capital en vue de favoriser l'emploi et la cohésion sociale, ou les forces transnationales vont-elles une fois de plus l'emporter ?

Cela dépend de nous, mouvements sociaux, syndicats, groupes de croyants et autres agents de la société civile de savoir si nous sommes capables de conjuguer nos forces pour mener des politiques alternatives.

Au cours des deux dernières années, en collaboration avec de nombreux groupes et mouvements, ONGs d'Europe et d'autres continents, Kairos Europe a travaillé à des alternatives au modèle néo-libéral d'économie et de développement qui domine à l'échelle internationale et ce de deux façons :

1. en préparant un « document Kairos pour l'Europe » qui se veut un appel à construire des alliances pour libérer les peuples de l'étranglement provoqué par une économie mondiale dérégulée et sa culture de compétitivité ;
2. en développant des alternatives viables et concrètes grâce à une double stratégie. D'une part en renforçant les économies locales, les communautés et une nouvelle culture de solidarité, de résistance et d'identité; d'autre part en s'engageant derrière des projets de régulation politique de l'économie à tous niveaux, qui respectent des critères sociaux, écologiques et démocratiques.

Kairos Europe vous invite au terme de ce processus à participer :

- **le jeudi 21 octobre** à une audition au Parlement Européen sur « La responsabilité de l'Union Européenne en matière d'alternatives à la mondialisation néo-libérale » :

# Kairos Europe : Un autre monde est possible

Journées d'octobre 99, à Bruxelles  
(du 21 au 23 octobre)

- des représentants d'Afrique et des Caraïbes présenteront leurs revendications et propositions à l'UE, notamment en matière d'Alternatives aux Programmes d'Ajustement Structurels (APAS) ;
- des représentants de mouvements sociaux, d'ONG, de syndicats, d'églises au niveau européen présenteront également revendications et propositions.

Cette audition aura été préparée les 19 et 20 octobre par une consultation internationale.

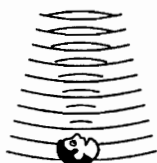
- **du vendredi 22 au samedi 23 octobre**, à partager, réfléchir et célébrer des alternatives de base en Europe :

- tous ceux qui ont travaillé au « Document Kairos pour l'Europe » dans les divers contextes et environnements sont invités à présenter les résultats de leur travail à le partager avec d'autres et à élaborer une stratégie de suivi.
- des représentants de groupes, mouvements et communautés sont invités à présenter leurs alternatives en matière d'économie locale, d'intégration, d'identité culturelle, à partager leurs expériences et à élaborer une stratégie en vue de réguler l'économie suivant des critères sociaux et écologiques justes.

- **le vendredi 22 octobre** : visites de groupes de base dans Bruxelles : le soir, ouverture (apéritif) et soirée musicale.

- **le samedi 23 octobre : journée des alternatives** avec des ateliers consacrés aux thèmes suivants : questions macro-économiques, économie sociale, paix, migrations, identité et parité homme/femme, document Kairos - spiritualité et libération. Des plénières feront le lien entre ces différents thèmes et chercheront à établir des stratégies. Ces journées se clôtureront le samedi soir par une célébration.

Echos...



# Perquisitions au domicile des chômeurs

## Etat des lieux par la Ligue des Droits de l'Homme.



La Ligue des Droits de l'Homme, saisie du problème depuis plus d'un an, nous a fait parvenir en juillet un document complet sur la problématique des visites domiciliaires.

Il nous est impossible de publier le document en raison de sa longueur. Avec l'autorisation des auteurs, nous l'avons transféré sur notre site internet<sup>1</sup> où vous pourrez le consulter.

Les textes de loi y sont analysés de manière précise et nuancée en 4 points :

1. rappel de l'évolution législative
2. rappel des principes garantissant l'inviolabilité du domicile
3. situation actuelle
4. revendications actuelles.

Dans ses conclusions, la LDH attire l'attention sur des problèmes connexes à celui des perquisitions :

*« ...on pensera principalement à la liberté d'activité non ou peu lucrative. Les obstacles mis à cette liberté sont d'autant plus*

*choquants qu'une politique d'activité quasi obligatoire s'y substitue par le biais des nouveaux contrats de travail ALE... »*

*« Les droits économiques, sociaux et culturels ont pour objectifs de rendre effectifs les droits civils et politiques : ils fournissent les conditions matérielles nécessaires à la mise en oeuvre des libertés protégées,... »*

*« Actuellement, le moyen se retourne contre la fin : à une politique de surveillance excessive des conditions d'octroi des droits sociaux s'ajoute la notion de droits méritoires... » ..."Concrètement, l'Etat peut donc, par la détermination des conditions d'exercice des droits sociaux, les faire dépendre par exemple de la situation familiale de l'allocataire. »*

*« La LDH poursuivra donc son action en matière de droits économiques, sociaux et culturels en soulignant le caractère indivisible de ces derniers d'avec les droits civils et politiques. »*

**Brigitte Poulet**

Ligue des droits  
de l'Homme,  
rue de  
l'Enseignement  
91, 1000  
Bruxelles. Tél :  
02-209.62.80.

(1) <http://www.enter.org/solidarity>



# RéAJC asbl : Jeunes consommateurs pour une politique globale et coordonnée

Le RéAJC (prononcez : Réagissez !), Réseau-Association des Jeunes Consommateurs asbl, est une association de jeunesse pluraliste et indépendante à vocation européenne dont le siège social est à Bruxelles. Il axe sa réflexion et son action par les jeunes et pour les jeunes pour une autre qualité de vie à partir de « Clubs RéAJC » (5 à 7 jeunes) en réseau. Avec l'aide d'experts et de la communauté éducative, il s'agit pour le jeune d'apprendre à être à l'écoute de ses besoins vitaux, à les satisfaire de manière directe et adéquate selon un « plan de vie ». Le choix de consommation tiendra compte autant que possible de la santé et de la sécurité, de l'environnement et du développement durable, des Droits de l'Homme et de l'enfant, des solidarités internationales. C'est l'apprentissage de l'autonomie et de la solidarité, du bonheur. L'esprit critique vis-à-vis du marketing, de la publicité, de tout genre de manipulation se renforce ainsi naturellement. Comme son sigle l'indique, l'asbl est amenée à réagir pour la défense et la promotion du bien-être personnel et collectif, présent et futur. Le RéAJC écrit un magazine trimestriel : « Consom'Acteurs jeunes ». Contact : 019-63.75.10.

Marthe-Marie  
Rochet

Les intertitres  
sont de la  
rédaction.

En Belgique, il n'y a pas de politique, ni globale, ni coordonnée en faveur des jeunes consommateurs. Or il s'agit d'une politique de prévention par excellence. Nous rappelons succinctement ce qui nous paraît l'essentiel et l'urgent aujourd'hui.

## 1. Les jeunes : cible pour les publicitaires

Les jeunes sont la cible privilégiée des publicitaires qui cherchent à séduire et fidéliser une nouvelle clientèle, y compris via Internet. En dépit de la Loi qui l'interdit, la publicité déguisée entre par portes et fenêtres dans les écoles sans aucune contrepartie au plan de l'information des enseignants, par exemple.

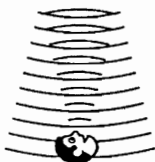
En même temps, on constate, au travers des enquêtes, la dégradation en matière d'endettement des jeunes, de santé, de violence, des suicides de jeunes en mal de sens. La publicité a brouillé la conscience : on ne sait plus distinguer le vital du superflu. Le besoin de reconnaissance tente de se satisfaire par l'avoir, le paraître. Quels besoins vitaux (physiques, psychologiques, émotionnels, intellectuels, spirituels) cache l'envie de « vacances dans un hôtel \*\*\* sur une île grecque » ?

Il est possible de faire cette analyse et, surtout lorsque l'on a pas les moyens de réaliser son rêve, de satisfaire ses besoins autrement.

Citons l'expérience des « Écoles de consommateurs » initiées par le Centre Régional de la Consommation du Nord Pas-de-Calais : des lieux d'animation, de réflexion et de prise de parole pour les habitants de quartiers populaires confrontés aux difficultés de la vie quotidienne, des réunions régulières autour d'un animateur formé par le Centre Régional de la Consommation, rémunéré grâce à des partenariats locaux de pilotage. Ces « écoles » s'engagent à « produire » et diffuser leur productions (affichette, livret, brochure ...). Cette expérience existe depuis une dizaine d'années et compte à ce jour 35 écoles de consommateurs.



Echos...





Les entreprises de marketing, elles, sont bien informées sur les besoins vitaux et se servent de cette information qu'elles manipulent pour faire acheter n'importe quoi.

A quand une réappropriation par les jeunes en particulier et par la communauté éducative dans son ensemble, parents, enseignants, animateurs, de ce « savoir », en vue de promouvoir le vrai bien-être de chacun, le bien-être collectif et planétaire présent et futur ?

## 2. Quels droits pour les jeunes consommateurs ?

Forum J a donné la parole aux jeunes. On peut constater que le thème de la consommation a traversé en filigrane les ateliers<sup>1</sup>. Une étude récente intitulée « Le statut juridique des consommateurs mineurs d'âge »<sup>2</sup> a montré les lacunes dans la Loi. Même la Convention sur les droits de l'enfant n'aborde pas la question. Sans nier les efforts ponctuels, personne en fait ne relaie cette problématique.

Or les jeunes consommateurs ne devraient-ils pas avoir au minimum les mêmes droits que les consommateurs adultes ?

Les voici pour mémoire<sup>3</sup> :

- Droit à la protection et à l'assistance ;
- Droit à la réparation des dommages ;
- Droit à l'information ;
- Droit à l'éducation ;
- Droit à la représentation et à la consultation.

On pourrait y ajouter bien d'autres droits, comme le droit à un revenu décent (pour beaucoup de jeunes, le choix est un luxe), un logement, etc.

Si j'ai précisé de prime abord qu'en Belgique, il n'y a pas de politique « jeunes consommateurs », c'est qu'elle existe bien dans d'autres pays parfois plus pauvres comme l'Espagne, le Portugal ou la Grèce. Ces pays appliquent en tout cas un des points de la résolution 543, à savoir l'introduction systématique de l'éducation à la consommation dans les écoles. Celle-ci n'est même pas citée dans le Décret « Missions de l'école » (7/97).

## 3. Quelques pistes

● aborder cette question dans un « Atelier du jeudi » de la CF, au CEF (Conseil de l'Education et de la Formation), au CJEF (Conseil de la Jeunesse d'Expression Française) ;

● que les organisations de jeunesse soient reconnues comme organisations de jeunes consommateurs capables de se coordonner au sein du CJEF, au même titre que les organisations adultes qui gèrent le CRIOC, Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs (fondé en 1975). Cette reconnaissance leur permettrait d'avoir accès à d'autres moyens, d'autres modes d'expression et d'action. Le CJEF s'est au moins deux fois prononcé sur des thèmes consommateurs : sur les tarifs de Belgacom en cabine et pour demander un JT pour les enfants. Certaines OJ privilégient, chacune selon leur public, des thèmes « consommateurs » (santé, alimentation, surendettement, environnement et développement durable, solidarités internationales ...).

Le RÉAJC asbl dès lors ne viserait plus une reconnaissance comme nouvelle OJ mais une coordination « jeunes consommateurs » au service du CJEF.

● La fondation par décret d'un « Conseil de l'Education à la Consommation » dans le cadre du Ministère de la Communauté Française (à l'instar du Conseil de l'Education aux Médias).

● Le RÉAJC asbl lance cette année en Belgique (dans les trois Communautés), avec l'aide de Netwerk Vlaanderen, une action commune aux OJ et jeunes non organisés : **la participation le 27 novembre 99 à la « journée internationale sans achats »**<sup>4</sup>.

Il s'agit de promouvoir des actions légères, délocalisées, médiatisées, pour dire « Assez, c'est assez » : la publicité qui engendre la surconsommation, les atteintes à l'environnement, les inégalités planétaires<sup>5</sup>. Cette journée est une première en CF de Belgique. Nous comptons beaucoup sur la réussite de cette action coordonnée par les jeunes pour engager une « institutionnalisation » de notre démarche.

(1) Initié par le Service de la Jeunesse : « Tables rondes de la jeunesse octobre 1996 - décembre 1998 » ; notamment p. 80 : un meilleur mode de vie pour une meilleure consommation : une prise de conscience.

(2) Pierre Dejemeppe et Jacques Laffineur, Louvain-la-Neuve, Centre de Droit de la Consommation 1997, 225 pages, tél. : 010-47.85.31

(3) Extraits de la résolution 543 du Conseil de l'Europe relative à une Charte de protection du consommateur (1973).

(4) Sur demande : tract et invitation à une réunion préparatoire à Bruxelles le 28 septembre, de 12 à 14h.

(5) Cfr le rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement 1998.

# Appel des 600

(1) Cfr le journal du Collectif n°13, mars-avril 99, p28; texte intégral disponible sur notre site internet : <<http://www.enter.org/solidarity>>.

« L'Appel des 600 » demande à chacun de contacter députés et sénateurs fraîchement élus, pour qu'ils étudient la proposition de loi, diffusée par ce mouvement dès septembre 98<sup>1</sup>.

Si vous n'avez pas encore pris connaissance de cette proposition de loi, nous vous invitons à le faire !

Vous pouvez aussi demander le « bulletin des 600 » numéro double (juillet 99), en vous adressant à leur secrétariat c/o José Vermandere, 380 route de Bascoup, 7170 La Hestre.

Pour que le nouveau gouvernement progresse avec cohérence dans l'accomplissement de ses missions, concernant l'enseignement, l'environnement, la justice, le contrôle de la chaîne alimentaire... etc, la fiscalité a un rôle essentiel. Il s'agit de rompre avec « l'anti-rage taxatoire » et à la surprotection du profit qui s'évade vers la spéculation financière, voire la corruption.

Il s'agit d'accéder à la transparence qui favorise un engagement citoyen à tous les niveaux.

## Nous sommes tous invités à l'AG de « L'Appel des 600 »

le samedi 2 octobre 1999, à 10h  
dans les locaux de « Avancées »  
4 rue Rouppe - 1000 Bruxelles

Ensemble, nous y ferons plus de clarté sur les mesures urgentes à mettre en œuvre pour :

- obtenir une plus juste perception de l'impôt dans notre pays ;
- avancer vers une harmonisation de la fiscalité européenne ;
- permettre, en synergie avec le mouvement ATTAC, une réappropriation démocratique sur l'oppression mondiale du pouvoir financier.



## A paraître en octobre 99 : *Mallette Pédagogique*

L'Appel prépare la sortie d'un outil pédagogique destiné à mieux faire comprendre ses objectifs, mais aussi à permettre aux militants des mondes associatif et syndical intéressés par la problématique d'une fiscalité juste, d'utiliser cet outil dans le cadre de débats, conférences, séminaires, etc.

La mallette comprendra, en effet, de nombreux tableaux de statistiques, graphiques et schémas facilitant l'accès à une matière particulièrement aride.

### AU SOMMAIRE

#### 1. COMPRENDRE CE QU'EST L'INJUSTICE FISCALE

##### 1.1. Injustice générée par la législation.

- 1.1.1 Niveau de taxation d'un couple travaillant tous les deux (précomptes et globalisation)
- 1.1.2 Niveau de taxation d'un couple percevant des allocations de chômage (retenues et globalisation)
- 1.1.3 Précomptes libératoires sur les revenus financiers
- 1.1.4 Taxation 0 % pour les sicav de capitalisation
- 1.1.5 Taxation 0 % sur les plus-values sur titres
- 1.1.6 Exemple d'imposition des revenus financiers
- 1.1.7 Tableau comparatif des niveaux de taxation
- 1.1.8 Centres de coordination

##### 1.2. Injustice générée par la fraude

- 1.2.1 Tableau relatif à la connaissance des revenus et des patrimoines
- 1.2.2 Références aux études sur la fraude fiscale
- 1.2.3 Droits de succession.  
Statistiques et fraude fiscale

#### 2. LE PATRIMOINE EN BELGIQUE

##### 2.1. Le patrimoine des ménages

- 2.1.1 Patrimoine immobilier
- 2.1.2 Patrimoine financier

##### 2.2. Le patrimoine des sociétés non financières (Centrale des bilans)

##### 2.3. Le patrimoine des banques (bilans de l'ensemble des établissements de crédit)

#### 3. LEVÉE DU SECRET BANCAIRE ET CADASTRE DES FORTUNES

- 3.1. Secret bancaire. Comparaison internationale
- 3.2. Lutte contre l'anonymat des affaires (titres au porteur, centres offshore, ...)
- 3.3. Projet de proposition de loi sur la transparence financière (septembre 1998)

#### 4. IMPOT SUR LES GROSSES FORTUNES

- 4.1. Répartition (par décile) du patrimoine des ménages
- 4.2. Impôt exceptionnel et dette publique

#### 5. ÉPARGNE POPULAIRE. DEFISCALISER DAVANTAGE



ÉVASION FISCALE



...Echos



# ATTAC Belgique : quelques nouvelles

Véronique  
Huygens.

Les initiatives locales d'ATTAC ont pris beaucoup d'ampleur. Né en France, ATTAC est devenu à présent un réseau mondial de solidarité avec lequel le néo-libéralisme devra compter.

Fin juin, une trentaine de membres d'ATTAC Belgique se sont rendus à Paris pour les Rencontres Internationales. L'objectif de ces rencontres est de contribuer à la coordination de réseaux agissant à l'échelle internationale contre la dictature des marchés. De ces échanges, plusieurs dynamiques sont nées, une série d'activités sont prévues qui s'étaleront dans les mois qui viennent au niveau international.

Le Collectif compte s'y associer.

## 1. Participation aux initiatives à l'occasion du Millennium Round

Avec les mouvements engagés contre l'AMI et l'OMC, ATTAC mobilise en 99 pour exiger un moratoire sur le nouveau cycle de négociations commerciales qui aura lieu à Seattle (Etats-Unis) du 30 novembre au 3 décembre<sup>1</sup>.

Il est probable que ces négociations vont porter sur l'investissement, les marchés publics et la concurrence, mais il sera aussi question d'étendre et d'appliquer les mêmes règles dans le domaine des services (santé, éducation, transport...), il y sera aussi question du brevetage du vivant et donc de la privatisation du patrimoine génétique de l'humanité.

On le voit, bien plus qu'un clone de l'AMI, ces négociations porteront vraisemblablement sur des domaines plus étendus encore, permettant la mainmise des sociétés transnationales dans tous les domaines de l'existence humaine.

Une campagne internationale d'information et de mobilisation est donc lancée pour refuser tous les accords qui iraient contre les droits de la personne humaine, les droits des peuples et de la planète.

Partout dans le monde, la mobilisation se concrétisera **en octobre** par une semaine internationale de mobilisation du 12 octobre (journée contre la colonisation et la néo-

colonisation libérale) au 17 octobre 1999 (journée internationale contre la misère).

Des actions d'interpellations des gouvernements et des parlementaires pour dénoncer les stratégies des sociétés transnationales sont prévues. D'autre part, ATTAC continuera à mobiliser pendant toute la durée des négociations de l'OMC.

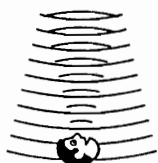
## 2. La lutte pour la taxation des transactions financières et le refus des paradis fiscaux

C'est le deuxième thème qui rassemblera les militants d'ATTAC. Une opportunité s'offre aux Européens pour cette campagne. En effet, la Finlande, qui assure la présidence de l'Union Européenne au deuxième semestre 1999 est, avec le Canada, le premier pays dont les autorités politiques se sont prononcées en faveur de la taxe Tobin.

Dans cette perspective, une « **pétition mondiale** » sera déclinée dans les différents continents, et en particulier au sein de l'Union Européenne qui dispose de la taille critique pour initier une telle taxation des capitaux spéculatifs.

(1) Millennium Round : voir article dans le journal n° 15, et page 12 de ce journal.

Echos...



# Contrer le Blok sur le terrain



Décrite par les médias et la classe politique traditionnelle comme l'élection de tous les dangers, le scrutin du 13 juin dernier n'a heureusement pas confirmé les prévisions les plus alarmistes. Du moins, dans la capitale. En dépit de la « locomotive » Demol et malgré les énormes moyens publicitaires investis, le Vlaams Blok n'a remporté à Bruxelles « que » 7000 voix supplémentaires par rapport au scrutin de 1995.

Nul doute qu'à côté des erreurs d'appréciation commises par les propagandistes du Blok, en particulier l'usage surabondant de l'image du « flic Demol », les différentes initiatives citoyennes menées contre l'extrême droite auront permis d'aiguiser la vigilance des électeurs.

On citera en premier lieu le travail réalisé depuis plus d'un an par les 280 associations bruxelloises réunies au sein de la coordination *Extrême droite, non merci ! Pour que vive Bruxelles*. Et en particulier, la diffusion dans les 450.000 boîtes aux lettres de la capitale du dépliant « *Faites le test ! Vous et le Vlaams Blok ?* ». Ce dépliant a permis, sous une forme attrayante, d'informer un très large public sur les aspects cachés du programme du Blok, faisant souffler un véritable vent de panique au sein des structures « blokkers ». En témoignant l'attaque par des militants du Blok d'une équipe chargée de la distribution ainsi que les allusions à l'initiative associative par l'ex-commissaire en personne, par voie de tract ou face aux caméras.

## Les gains du Blok ne compensent pas les pertes du FN

Si le Blok a perdu une « bataille », il n'en a pas pour autant perdu la « guerre ». En effet, si l'on a évité le raz-de-marée annoncé, le parti nationaliste flamand progresse sur l'ensemble du territoire bruxellois. Dans certaines communes il gagne près de 2% des voix par rapport au scrutin de 95, ce qui lui permet de conquérir deux sièges supplémentaires au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, soit un total de 4 sièges. **Premier parti flamand à Bruxelles, le Blok devient également le leader incontesté de l'extrême droite dans la capitale.**

En analysant les résultats bruxellois des formations néo-fascistes, on observe clairement un report d'un pourcentage important de l'électorat FN vers le Vlaams Blok et dans une moindre mesure vers le FNB de Marguerite Bastien.

**Ces transferts ne permettent cependant pas d'éviter à l'extrême droite un recul assez net à Bruxelles.** Alors qu'en 95, le FN et le Vlaams Blok obtenaient 10,5 % des voix au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, ces formations rejointes par le FNB ne comptabilisent plus que 8,4 % des suffrages. Preuve que certains déçus de la classe politique traditionnelle ont, cette fois, privilégié une alternative incarnée par des partis démocratiques.

Malgré les dissensions régnant au sein de l'« *establishment blokker* » quant à la personnalité de Demol et à son entourage très francophone, il y a fort à parier qu'à un peu plus d'un an du scrutin électoral que le Blok voudrait historique, les leaders du parti nationaliste flamand continueront à miser sur leur poulain de Uccle.



## La campagne continue

La campagne « *Extrême Droite, non merci* » doit donc se prolonger en veillant à mener davantage des actions de proximité. Il s'agira de réoccuper la rue afin que celle-ci ne soit pas laissée aux propagandistes de l'extrême droite. Il faut éviter que la stratégie déployée

Denis Grégoire,  
CNAPD,  
campagne  
« Extrême-  
Droite, non  
merci ! », rue  
du Vivier 82 à  
1050 Bruxelles.  
Tél :  
02-640.04.11 ;  
fax :  
02-640.42.12.





depuis plus de dix ans à Anvers, et qui consiste à conquérir la ville en grappillant rue après rue, l'emporte à Bruxelles.

Les organisations syndicales, les mouvements de jeunesse, les centres culturels ou les maisons médicales doivent redoubler d'efforts afin de contrer les idées d'extrême droite, leur propagation et leur banalisation, en particulier auprès des personnes fragilisées sur les plans social et économique. **La meilleure manière pour combattre l'extrême droite, ne consiste-t-elle pas d'ailleurs à réoccuper le terrain afin que ces personnes ne se sentent**

### **plus isolées ?**

Le 13 juin dernier, en optant pour une alternative démocratique, l'électeur bruxellois a témoigné d'une maturité que certains n'hésitaient pas à mettre en doute au cours de la période électorale.

C'est aux nouveaux acteurs politiques ainsi qu'aux forces associatives à répondre à ses attentes, sans quoi celui-ci pourrait finir par perdre définitivement confiance en la possibilité de régler les défis de société par le processus démocratique.

# CREDAL : prêter autrement

*Oui, un crédit, un conseil arrivé au bon moment peuvent changer le cours des choses. L'argent placé dans un esprit de solidarité, géré par des personnes compétentes, utilisé par des acteurs du terrain efficaces, peut déplacer des montagnes.*

*Isabelle  
Philippe*

## Concrètement...

Depuis 1973, l'asbl *La Lorraine* à Arlon propose à des personnes handicapées un travail rémunéré, qui les aide à prendre conscience de leur utilité sociale. Elles y assurent des missions de nettoyage, de services ou de travaux forestiers. Le succès a été tel que, fin 94, ils ont créé une coopérative pour la pose de chapiteaux. Il s'agit d'une entreprise classique, qui ne bénéficie pas de subsides. Un prêt de 2.500.000 de Crédal leur a permis de faire les investissements de départ et d'engager cinq travailleurs handicapés. Un pari réussi sur l'humain...

*La Lorraine* fait partie des nombreux projets soutenus par Crédal, organisme de crédit et agence-conseil en économie sociale. Tous travaillent dans un but social plutôt que de profit et donnent la priorité au travail sur le capital.

Crédal leur accorde des prêts de 100.000 à 9 millions de francs pour une durée de quelques mois à plusieurs années.

- **des crédits à long terme**, pour un investissement immobilier, à 4,75% pour 15 ou 20 ans.
- **des crédits d'investissement à moyen terme**, pour financer une dépense importante telle qu'une machine, un véhicule, etc., avec un intérêt de 5% et remboursement en 3 à 7 ans.
- **des crédits de fonds de roulement** qui répondent à un besoin accru de fonds propres, suite au développement du projet, remboursable en 1 à 5 ans au taux de 5% également.
- **des crédits à court terme** qui couvrent les besoins ponctuels de trésorerie : le crédit de pont, en attendant le paiement des subsides, de 1 à 18 mois au taux de 5,5% et le crédit de trésorerie au taux de 6%.

De nombreuses entreprises de formation par le travail sont partenaires de Crédal. Ce sont des entreprises qui forment des jeunes en décrochage scolaire, des minimexés ou des chômeurs de longue durée aux techniques des

métiers du bâtiment, de la restauration, de la confection, etc.

Les investissements en machines, véhicules, outils peuvent être lourds. De plus, leur objectif étant la formation plus que le développement d'activités commerciales, elles sont dépendantes des pouvoirs publics qui les subsidient. Lorsque ceux-ci paient en retard, elles ont besoin d'un crédit de pont l'espace de quelques mois pour maintenir leur trésorerie à flot.

Des coopératives à finalité sociale ont également sollicité l'aide de Crédal, comme les entreprises d'insertion par exemple. Ces entreprises ont la particularité d'avoir une activité commerciale ou industrielle classique, mais aussi une finalité de réinsertion par le travail de personnes marginalisées. Une coopérative mettant en place un processus de prise de décision démocratique, une bonne qualité dans les relations de travail, une créativité dans son organisation interne peut aussi devenir partenaire de Crédal.

Ou encore des associations d'aide au logement, des maisons médicales installées dans des quartiers défavorisés, des maisons de quartier, et d'autres projets qui aident les jeunes fragilisés, les familles démunies, etc.

Les besoins sont grands, et les réponses apportées multiples : Crédal fait jouer son imagination pour proposer une solution « à la carte ».

## Des prises de participation

Depuis 98, une nouvelle forme de financement a été lancée : la prise de participation dans le capital d'entreprises d'économie sociale. Celle-ci convient mieux qu'un crédit classique aux projets débutants ou en très forte croissance. Ce sont des fonds propres qui sont mis à la disposition de l'entreprise pour financer des investissements ou son fonds de roulement.

C'est une source de financement moins chère

*A lire... A débattre*

et moins exigeante qu'un emprunt. Et ce n'est qu'une fois l'entreprise bien lancée qu'elle devra rembourser.

*Hercule à Liège*, est une coopérative à finalité sociale créée en 1998. Cette entreprise d'insertion s'adresse à un public féminin marginalisé. Elle lui propose un travail dans le secteur du nettoyage, et favorise l'autonomie et l'épanouissement des personnes en permettant une participation à la gestion de la coopérative. Crédal a pris des participations pour 300.000 francs dans son capital. Cette somme a consolidé les fonds propres de la jeune entreprise, par son caractère permanent, et l'absence de garantie demandée.



### Critères d'octroi des crédits

Sur base de quels critères les crédits sont-ils accordés ?

C'est tout d'abord la pertinence sociale du projet qui est prise en compte. Y a-t-il création d'emploi, le projet fait-il preuve d'une action sociale constructive, s'attaque-t-il plutôt aux causes qu'aux conséquences de la pauvreté, présente-t-il un caractère novateur, met-il en place des processus de décision démocratiques, etc.

Ensuite, bien entendu, la capacité de remboursement et la viabilité du projet sont étudiées de près. Ce sont des crédits, pas des dons, et le montant devra être remboursé.

Crédal présente une politique volontariste de crédit : quand la pertinence sociale d'un projet est établie, tout est mis en œuvre pour le financer. Il y a toujours une solution : redressement de sa situation financière, accompagnement dans la mise en ordre de la comptabilité, libération d'une partie du crédit (pour les paiements urgents, les salaires par exemple), le solde étant conditionné à une mise en ordre de la comptabilité, à un renforcement du Conseil d'Administration, etc., solutions qui relèvent plutôt d'améliorations dans l'organisation que de la recherche de garanties externes.

### Améliorer la gestion des projets

En effet, l'expérience a montré que dans de nombreux cas il fallait améliorer la gestion des associations partenaires de Crédal. C'est pourquoi l'**agence conseil** a été créée, pour répondre à leurs besoins en conseils financiers, conseils informatiques et en marketing.

*La Pioche*, centre de santé mentale, qui accueille des adultes, enfants ou familles défavorisés à Marchienne-Docherie, a reçu l'appui de Crédal agence-conseil à plusieurs reprises : pour orchestrer une campagne de récolte de fonds, et pour informatiser et réorganiser la comptabilité.

Crédal a supervisé l'étude de faisabilité (analyse de la concurrence, étude de marché, budget prévisionnel sur 3 ans) du projet Gamadella 2000, projet d'un service de courses à domicile dans la région de Rochefort, destiné en priorité aux personnes à mobilité réduite.

L'agence conseil est en outre de plus en plus sollicitée dans le cadre de la création d'entreprises d'insertion, en nombre croissant depuis l'adoption récente du décret gouvernemental.

### Une relation de partenariat

On le comprend, la transparence est de mise dans les rapports qui unissent Crédal à ses partenaires. La confiance doit être (quasi) totale ! La notion de « partenaire » financier prend ici tout son sens.

C'est pourquoi, dans un souci de solidarité réciproque, Crédal demande que les projets qui



bénéficient de ses services souscrivent à une part de coopérateurs de 1.000 francs, la part partenaire. Ils deviennent ainsi ses partenaires, peuvent assister et intervenir lors de l'assemblée générale, régie par le principe « un homme, une voix ».

### **Enfin, pourquoi faire appel à Crédal plutôt qu'à une banque ?**

Pour des raisons bien concrètes d'abord : les taux d'intérêt pratiqués sont plus bas que dans une banque traditionnelle, le crédit n'est pas octroyé sur base des garanties proposées,

mais sur la pertinence du projet, la dimension conseil est très présente dans chaque dossier, et débouche parfois sur de sérieuses remises en question.

Pour des raisons éthiques ensuite. Certaines associations, qui auraient pourtant accès au circuit bancaire classique, viennent par conviction solliciter un crédit à Crédal. Comme l'illustre bien les propos de Joseph Vandenberg de l'asbl La Verte Voie à Thimister, qui regroupe plusieurs familles et des individus autour d'un projet de vie communautaire et culturel : « *Pour une démarche que nous voulions alternative, il était symboliquement important de trouver un financement alternatif...* ».

Pour toute information complémentaire, contactez

## **CREDAL**

Michel de Wasseige ou Isabelle Philippe  
16, place de l'Université - 1348 Louvain-La-Neuve

Tél. : 010-48.33.50

Fax : 010-48.33.59

ou consultez le site  
< <http://users.skynet.be/credal> >

# Réflexions à propos de l'allocation universelle

*L'allocation universelle reste un sujet controversé, par ce qu'elle est, ou par ce qu'on voudrait qu'elle soit. Michel Devaivre réagit à l'article d'André Leclercq, paru dans le Journal du Collectif, n°14 - mai/juin 1999 (« Quelques questions autour de l'allocation universelle et de sa défense politique »). Pour ceux qui ne disposent pas de ce numéro, il est possible de trouver cet article sur notre site internet <<http://www.enter.org/solidarity>>.*

Michel  
Devaivre

Les intertitres  
sont de la  
rédaction.

## 1. Définissons l'allocation universelle

Ce qu'il y a de remarquable à propos de l'allocation universelle, c'est qu'on ignore de quoi il s'agit. André Leclercq pose, en apparence, neuf questions numérotées, dont la deuxième semble sans aucune relation avec l'idée d'allocation universelle.

Il y a la question 4, qui mérite un vrai débat, et à laquelle plusieurs réponses pourraient être apportées, qui peuvent, a priori, paraître contradictoires.

Et il y a les autres questions, qui prouvent que l'allocation universelle à laquelle on pense ne correspond pas à la définition que nous en donnons, et que nous tirons de « **L'Allocation universelle** » de Jean-Marc Ferry<sup>1</sup> : « [un] revenu social primaire distribué également de façon inconditionnelle ». [attention : de la suite, il ressort clairement que cette distribution doit cependant être limitée aux citoyens, et, éventuellement, aux étrangers résidents permanents autorisés - implicitement ou explicitement, la question de la fermeture des frontières est posée, si l'allocation universelle est envisagée].

(1) Jean-Marc Ferry - *L'Allocation universelle - Pour un revenu de citoyenneté - Humanités - Ed. du Cerf - Paris - 1996 - ISBN. 2-204-05205-1.*

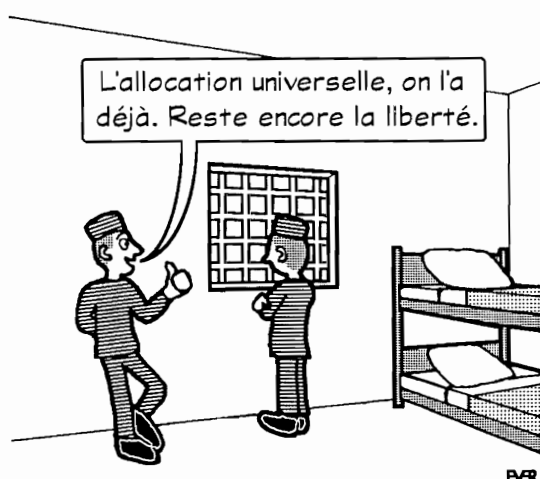
Et il y a d'autres questions, qui montrent qu'on n'a pas bien compris, ou qu'on tient pour peu de choses l'objectif que se donnent (certains de) ceux qui proposent une allocation universelle (sérieuse) : libérer l'homme (donc la femme) de l'esclavage du travail (compris essentiellement comme le travail salarié) et de la hantise d'avoir à s'y soumettre pour assurer sa survie, pour (ou au moins avec l'espoir de) libérer le désir, spontané et naturel, de l'homme et de la femme d'entreprendre des activités socialement utiles, mais pas obligatoirement « rentables » dans le cadre d'une organisation économique donnée, contingente, dépendante du temps et du lieu.

## 2. Plus de liberté

Il s'agit, négativement ou positivement, c'est affaire de point de vue, de donner aux hommes et aux femmes la liberté de ne pas se laisser contraindre, soit pour disposer de revenus convenables, soit pour seulement survivre, par le pouvoir arbitraire des employeurs. Qu'on aime ou qu'on déteste Marx, on doit accepter de constater que ceux qui disposent des outils prélèvent une part de la production de ceux auxquels ils les prêtent (et qui n'en disposent pas). En marxien, c'est le travail gratuit.

Mais aussi, plus positivement, il s'agit de permettre la prise de risque caractéristique d'une véritable libre entreprise, en même temps que de promouvoir le droit de se consacrer à des activités sans rentabilité « économique », même s'il existait un libre marché, qu'il s'agisse du beau, du bien, voire du parfaitement inutile (mais qui ne nuit à personne, comme l'adoration de Dieu).

En cela, il doit être clair que l'allocation universelle est une menace pour le pouvoir de la plupart de ceux qui en détiennent aujourd'hui, dont la réalité la plus immédiate est de disposer du bien-être de la plupart, et même, marginalement dans notre société mais



beaucoup plus brutalement ailleurs, d'un droit de vie et de mort sur ceux et celles qui ne seraient pas disposés (ou pas capables) de leur fournir une part de travail gratuit.

Au nombre des détenteurs d'une part de pouvoir, il y a les hauts dirigeants de la bureaucratie syndicale. L'allocation universelle, en libérant du salariat au minimum ceux et celles qui aujourd'hui sont « privés » de travail, ôterait à ces dirigeants syndicaux une part de leur clientèle.

Il est intéressant de noter qu'ils agissent [quoiqu'en règle générale ils n'osent pas (encore) le dire] comme s'ils partageaient la « conviction » (?) déclarée des libéraux les plus archaïques : il n'y a (aurait) pas de chômage involontaire. Le plus amusant est que cela procède, peut-être à la fois, de l'influence du discours dominant, et d'une très ancienne vérité, refoulée au fond des tripes : s'il était possible d'y échapper, qui travaillerait (comme on le fait aujourd'hui, et pour ce qu'on y gagne) ?

### **3. Effets de la mise en place d'une allocation universelle**

Un peu d'objectivité, et un minimum d'analyse de bonne foi des conséquences de la mise en place d'une allocation universelle (sérieuse et sérieusement) pourrait amener les syndicalistes dont la préoccupation est la défense des travailleurs (il en reste, c'est notre conviction) à considérer que celle-ci se déroulerait dans des conditions infiniment plus favorables aux salariés, parce que le chantage au licenciement aurait perdu une bonne part de sa force, et aussi parce que l'importance des rémunérations dans la formation des prix de revient aurait, probablement, beaucoup diminué.

La dernière affirmation doit être précisée : si la définition de l'allocation universelle est bien établie, sauf pour ceux qui mènent un combat d'arrière-garde, et si son niveau me semble relativement facile à fixer (celui du minimex actuel, s'il était ce que nous exigeons en toute logique : la quotité incessible et insaisissable des revenus), la manière de financer un tel système reste un sujet de débat, même entre partisans réellement sincères et honnêtes du système.

Pratiquement tous sont d'accord là-dessus : l'allocation universelle doit être « récupérée »

sur les revenus disponibles de ceux et celles qui en ont de suffisants.

Mais on peut laisser les rémunérations du travail au niveau où elles sont, pour récupérer sur les contribuables individuels, par l'impôt direct ou indirect, ou diminuer d'un montant plus ou moins équivalent toutes les rémunérations du travail, et récupérer sur les entreprises [voire, ou est-ce mal, sur les dépenses des actionnaires, une fois les profits distribués ?].

La dernière option signifierait un bouleversement des rapports de concurrence entre l'état qui pratiquerait ce système, et les autres. Il faut être clair là-dessus : cela signifie la guerre contre, à tout le moins, les Etats-Unis (cela ne devrait impressionner que ceux qui pensent qu'avec ceux-là nous sommes en paix ; ils oublient le boeuf aux hormones, le maïs et le soya aux gènes animaux).

### **4. En conclusion**

Il y a quelque chose de bizarre, de dépassé, d'inquiétant, dans l'affirmation, qui est celle du Collectif, d'être contre l'exclusion, pour un revenu pour tous, mais aussi un emploi pour tous, comme si l'on avait une bonne fois pour toutes condamné l'idée d'allocation universelle.

On peut craindre de voir resurgir la revendication d'un « partage » du travail, aussi sympathique, pour ceux qui veulent un système d'allocation universelle, que l'idée d'un partage d'une rage de dents, du partage d'une épidémie, ou d'un cauchemar. On peut (on doit) partager des ressources, on peut partager des activités, on doit partager des contraintes et des charges; on ne partage pas le malheur.

Il y a des questions sérieuses à poser, à propos de l'idée d'allocation universelle, et la plus importante d'entre elles pourrait être : sachant tout ce qu'un tel système pourrait (devrait) apporter, en terme de renversement des rapports de force entre salariés et employeurs, cela vaut-il bien la peine de militer pour autre chose ? (et, par exemple, à Cologne ?).

Ou alors, a contrario : l'allocation universelle n'est-elle pas une avancée sociale tellement importante qu'elle ne pourra être mise en place, dans un pays comme le nôtre (l'Europe, quand même, pour ceux qui auraient mal lu) qu'avec la participation des syndicats, et ne faut-il donc pas consacrer tous ses efforts à la reconstruction d'un mouvement syndical revendicatif et militant ?

# Que le meilleur soit à venir

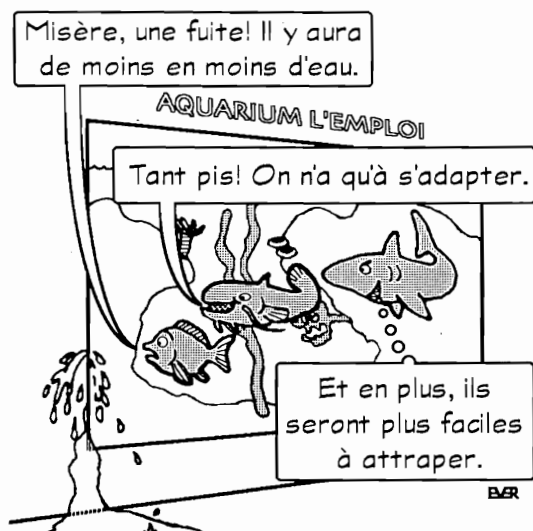
Grégory et  
Philippe  
Lambrette, 49,  
avenue du  
Château, 7700  
Mousscron.

(1) N. Aubert,  
V. de Gaulejac,  
Le coût de  
l'excellence,  
Paris, Seuil,  
1991.

(2) C. Dejours,  
Souffrance en  
France, Paris,  
Seuil, 1998.

En 1991 paraissait en France un ouvrage publié sous le titre sociologiquement peu révélateur de « *Le coût de l'excellence* »<sup>1</sup>. S'il ne fallait guère s'attendre d'une étude à prétention universitaire autre chose que d'exposer platement quelques évidences forcément lacunaires, les auteurs du livre en question n'y dénonçaient cependant pas moins les errements et désastres que semblait chèrement entretenir une société aux exigences démesurées avec sa trop souvent docile population. Méthodiquement, ils y décrivaient ainsi les dérives d'une politique d'exclusion modelée par une compétitivité sans vergogne. Compétitivité elle-même façonnée par une économie aveugle et sans compassion aucune pour l'homme qu'elle était censée servir.

C'était oublier que chaque système a sa logique et chaque logique, en son application, sa propre charge dramatique. Le prix à payer ne vaut que pour un monde cherchant à tout monnayer. La vie de chacun y est malheureusement engagée à devoir se gagner. Le constat n'est pas nouveau, mais n'en reste cependant pas moins sévèrement de mise dans le monde de l'emploi. Pour le meilleur comme pour le pire. Pour ces gens que l'on peut voir quotidiennement courber l'échine ou tant soit peu s'affranchir.



Plus proche de nous ainsi, l'ouvrage « *Souffrance en France* » (1998)<sup>2</sup> de Dejours dénonçait magnifiquement à lui seul les impératifs et absurdités du système entrepreneurial moderne dont l'objectif

expansionniste (au pire voué à sa seule survie), face au grand marché mondial, se révèle générateur d'un individualisme qui n'a certes jamais cessé d'être, mais qui présentement est dévoyé en une violence sans bornes au son du « marche ou crève ! ».

Seulement voilà, la mise au pas se fait parfois prise d'otages. C'est alors du « chacun pour soi » dans ces sommaires exécutions justifiées au nom d'une économie dominante. Une peur ainsi savamment orchestrée (contrat à durée déterminée, intérim, mobbing, harcèlement moral, ...) n'a d'intérêt que si elle sert la rentabilité. La gestion du personnel est devenue ainsi une science infiniment prisée. Au mépris de l'éthique, tout y est officieusement bon, et ce y compris la manipulation, pour peu qu'on ait l'ivresse. Fut-elle grugée par de pseudo-promotions.

C'est que la précarité est le meilleur garant de la docilité. Si ce n'est de la servilité de tous.

Là où la concurrence fait rage l'on ne s'embarrasse que de bien peu. La fin justifie les moyens. Même s'il faut pactiser avec l'odieux.

Quand le culte de la performance consiste à solder à bas prix l'existence de chacun, tout est dit sinon l'essentiel.

Mais cela relève presque de l'anecdote en notre époque tournant à vide et en cotes boursières. On le sait, la production fait sourire au royaume de la spéculation. L'argent s'y nourrit de lui-même pour s'engendrer sans fin. Il n'y paraît donc guère utile d'investir l'humain. Pour lui-même.

Le système a cependant ses ratés, et cela pourrait prêter à rire si ces derniers ne contribuaient à obscurcir davantage encore le tableau déjà dressé.

Il appert de cela une vision à court terme où le « Tout, tout de suite » règne en maître et domine, pour se faire unique, toute pensée rebelle récupérée avec une férocité sans pareil. Et le cynisme des politiques en ce sujet y ressemble farouchement. Commentateurs résignés ou désabusés de n'être plus acteurs, ils s'arrachent encore quelques lambeaux d'électeurs avec des promesses intenables et des rivalités désuètes.

Il n'empêche. Des alternatives sont possibles. Et si le ciel n'est pas des plus clairs en cette fin de siècle, il reste toutefois à chacun un espace de liberté qui permet par endroit de le dégager.

Une étude ainsi réalisée dernièrement<sup>3</sup>, et dont le présent article s'inspire, se destinait à évaluer partiellement et parfois avec maladresse, concédons-le, les effets de la précarisation de l'emploi. L'intérêt de cette recherche était de poser les bases d'une méthodologie<sup>4</sup> du projet déjà développé en ce journal, et ayant pour dessein de reconnecter l'individu avec ses propres désirs. Et ce de façon acceptable et adaptée au contexte qui est le sien.

Mais quelles furent les conclusions de cette recherche, hormis celles dont nos réflexions s'inspirent ?

En peu de mots, le constat est sévère. Si la précarisation en soi n'est ni bonne ni mauvaise, elle n'en représente pas moins pour l'essentiel des sujets interrogés une réalité tangible et douloureuse. Absence d'épanouissement, incertitude quant à l'avenir, sentiment d'insécurité, décalage entre l'emploi exercé et l'attente de l'individu concernant celui-ci,

recouvrent ainsi lapidairement la notion de précarisation.

Cette même précarisation de l'emploi en regard des résultats obtenus contribue à terme à connoter négativement l'estime que la personne peut porter à elle-même et ne permet que fort peu la mise en place de projet à long terme. La conséquence de l'exclusion porte, pour beaucoup, un nom : dépression. Pathologie éminemment moderne s'il en est, que l'on voit se développer en même temps que l'industrialisation.

Si ces propos n'ont peut-être rien de surprenant c'est que ce monde se sera rarement autant bâti sur le ressentiment. La déception est le revers de l'illusion. Reste que chacun peut, là où il est, se révolter contre cet état de fait. Conjuguer ses talents en solidarité. Mais que l'on laisse à chacun le temps de s'épanouir. Parce que, comme l'écrivait Nietzsche dans sa *Généalogie de la morale*, le fruit le plus mûr de l'arbre est l'individu souverain, l'individu qui ne ressemble qu'à lui-même.

Que le meilleur soit à venir.

(3) Cet article est tiré d'un mémoire réalisé par Ph. Lambrette et présenté à la Faculté des Sciences Psychologiques de l'Université de Mons-Hainaut : « Incidence de la précarisation sur l'estime de soi et l'investissement de l'avenir ».

(4) *Méthodologie que C. Lestienne a développée en cette même revue. Voir Le projet de vie, une révolution silencieuse. Journal du Collectif, n°10, 1998.*

A lire... A débattre

# Le surendetté et la loi

*Pierre Dejemeppe,*  
responsable du  
Centre  
coopératif de  
la  
Consommation,  
24 rue Haute,  
1000  
Bruxelles, tél.  
02-500.52.65,  
fax 02-  
502.71.61

Dans le numéro 14 du journal du Collectif « Solidarité contre l'exclusion » les grandes lignes de la nouvelle loi sur le règlement collectif de dettes ont été présentées.

Nous revenons sur le sujet pour apporter quelques précisions sur l'opportunité de s'engager dans une telle procédure et sur quelques problèmes suscités par la nouvelle loi.

Une personne surendettée ne doit pas se précipiter chez le juge des saisies pour voir son dossier traité. Il convient tout d'abord d'examiner la situation avec un service de médiation de dettes (ASBL ou CPAS).

Dans nombre de situations, une solution amiable avec les créanciers peut être trouvée. Les créanciers préfèrent éviter une procédure judiciaire qui leur prend du temps et de l'argent pour un résultat aléatoire. L'existence de la nouvelle loi devrait inciter les créanciers à négocier des plans amiables en dehors de toute procédure judiciaire.

Si une solution amiable est impossible, le recours au juge peut être envisagé. Voyons certains problèmes pratiques apparus depuis le 1er janvier 1999.

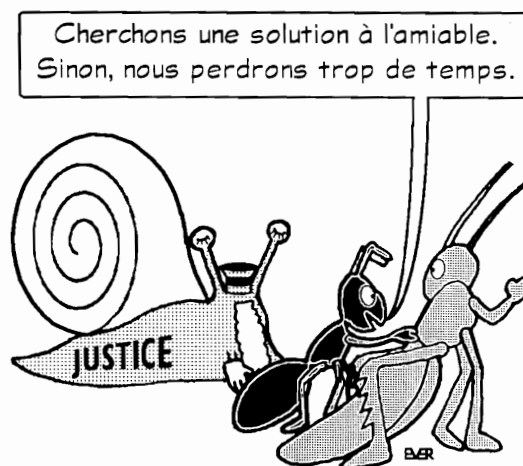
Plusieurs juges des saisies ont élaboré une requête-type. Il convient de s'adresser au greffe du tribunal des saisies pour obtenir l'éventuelle requête-type. Il est de l'intérêt de la personne surendettée d'être conseillée pour l'élaboration de la requête (par un service de médiation de dettes, un « info-droit », un avocat, ...).

Dans la requête, il est opportun de préciser clairement les postes du budget ainsi que le montant nécessaire à la personne surendettée et à sa famille pour vivre. La décision d'admissibilité a pour conséquence que tous les revenus du requérant sont versés au médiateur désigné, à charge pour celui-ci de reverser immédiatement tout ou partie au requérant.

Il est dès lors utile d'indiquer au juge, dans la requête, les montants dont la personne surendettée a besoin. Il est également utile de demander, dans la requête, l'autorisation du juge de payer certaines dettes, afin d'éviter une coupure d'énergie, de perdre une couverture sociale...

La procédure n'est pas fermée au débiteur insolvable, à celui qui n'a pas de disponible à partager entre les créanciers.

Même si des opinions contraires ont été formulées, tant les objectifs de la loi que les travaux préparatoires montrent que la nouvelle procédure se doit d'être accessible à ceux qui n'ont rien à distribuer. Un récent arrêt de la Cour d'appel de Liège a estimé que le juge des saisies ne peut pas rejeter une demande (= déclarer la requête non-admissible) au motif qu'elle émane d'une personne sans ressources.



Selon la loi, la remise de dettes ne peut être que partielle. Lors des travaux préparatoires de la loi, il a été dit à plusieurs reprises que dans les situations « délabrées », c'est une remise « quasi-générale » qui s'imposerait. Dès lors, une remise partielle peut aller jusqu'à la totalité moins un franc.

La remise de dettes en capital implique la vente des biens saisissables. Il est regrettable que la vente ne soit pas soumise à l'autorisation du juge, car dans bien des cas elle n'aura économiquement qu'une valeur symbolique, ce qui indique la conception « punitive » de cette disposition, « offrande pour la rédemption »...

Malgré cette disposition très stricte, il convient de tenir compte des travaux préparatoires qui pourront être utilisés vis-à-vis du juge des saisies :

*« La réalisation des biens saisissables ne peut être abusive ni inutilement blessante pour le débiteur. Il en serait ainsi si la vente de ces biens ne permettait de dégager que quelques dizaines de milliers de francs, soit une somme couvrant à peine les frais de la vente. Le débiteur, de même que le médiateur de dettes, ne manqueront pas d'attirer l'attention du juge sur ce point, et il appartient à ce dernier, au vue du dossier, d'apprécier si la réalisation des biens saisissables est ou non abusive »*(Doc. par., n° 1073/1-1074/1, p. 46).

Enfin, le Fonds du traitement du surendettement, qui doit permettre de payer les honoraires des médiateurs désignés par le juge des saisies dans le cadre de la nouvelle loi, est, actuellement, bloqué par les banques. Celles-ci ont introduit un recours devant la Cour d'arbitrage, parce qu'elles prétendent qu'elles sont les seules à devoir contribuer à ce Fonds.

Cette attitude risque de mettre en péril la nouvelle loi pour un enjeu financier dérisoire pour les banques, mais capital pour le bon fonctionnement, dans l'intérêt des personnes surendettées, de la nouvelle procédure.

La loi nouvelle n'est pas la solution miracle au surendettement. On ne peut réellement lutter contre cette « maladie de la société de consommation » que par un ensemble convergent de mesures, qu'elles soient préventives ou curatives.

Dans ce cadre, **la création d'une centrale positive**, qui recenserait l'ensemble des crédits octroyés aux consommateurs, **serait une mesure permettant d'endiguer le surendettement**. Une telle centrale, mise à la disposition des organismes de prêt, serait un instrument de contrôle adéquat contre l'endettement excessif.



# « Couleur Lomé » ?

Nadine Dehaes

« Des approches et propositions communes émanant de pays et de continents différents, devraient voir le jour afin de tendre vers une mondialisation positive et égalitaire, basée sur des critères sociaux, respectueux des travailleurs, des consommateurs et des populations les plus faibles. »<sup>1</sup>.

(1) J.F. Ramquet, *Journal du Collectif n°15*, juillet/août 99.

(2) Voir article « Vers Lomé V ? », dans le *Journal du Collectif n°10*, sept.-oct. 98.

(3) *Organisation Mondiale du Commerce*.

(4) *General Agreement on Tariffs and Trade*.

Or, vers LOME V, où en sommes-nous ? Volonté de partenariat pour un développement durable ? Mobilisation démocratique, transparente, conjointe de la société civile du Nord et du Sud pour éradiquer la pauvreté par un partage solidaire de toutes les richesses produites ?

Rappelons que la convention de Lomé instaura en 1975 un accord paritaire entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et les Etats européens (UE), leurs ex-métropoles, soucieux d'aménager des conditions économiques favorables pour ces pays fraîchement indépendants et en difficulté. Cette convention a été renouvelée 4 fois. Sa 5ème reconduction, envisagée pour février 2000, se prépare par des négociations officielles, depuis octobre 98<sup>2</sup>.

## Des rêves aux confrontations

Différentes études préparatoires se sont échelonnées d'octobre 98 à janvier 99. Vint à siéger, à Dakar, la 1ère conférence ministérielle ACP-UE. Quatre domaines de négociations ont été délimités et chacun d'eux a été confié à un groupe de travail ACP-UE. Les voici :

1. Les questions politiques et institutionnelles.
2. Les stratégies de développement.
3. La coopération économique et commerciale.
4. Les instruments et la gestion de la coopération financière.

Chaque groupe a reçu mandat de rédiger une phrase-clé dès que les deux parties réalisent un accord sur un point de leur programme. Ces phrases-clés sont à soumettre au Conseil des Ministres, qui peut les renvoyer pour amendement ou les avaliser en vue de structurer les règles de la nouvelle Convention. Dans chaque groupe certains consensus plus rapidement atteints ont déjà permis de rédiger

des phrases-clés; des divergences se précisent aussi. Le tableau ci-contre fait ressortir les points de consensus et les divergences.

## Commentaires sur différents points du tableau

**3.1.** Forte de son adhésion aux règles de l'OMC<sup>3</sup> [alors même qu'elles devront être revues au Millennium Round dans un climat de graves protestations], et assurant le mandat formulé par les ministres à Dakar en février 99, de préparer la rupture avec le régime des préférences commerciales non-réciproques, en aménageant une transition vers un nouveau régime ACP-UE de « libre-échange », l'UE met en priorité la redéfinition des objectifs et principes des futures relations « Lomé ».

**3.2.** Sur présentation des résultats d'une analyse conjointe des experts UE-ACP au sujet des conséquences, pour les pays ACP, de l'application du **Système de Préférences Généralisées (SPG)**, les ACP ont fait clairement comprendre qu'ils rejetaient le SPG comme option pour les futurs régimes d'échanges.

Ce système, préconisé depuis 1968 par le GATT<sup>4</sup>, revu en 71 puis en 93, consiste à devoir accorder uniformément à tous les Pays en Voie de Développement (PVD) les mêmes faveurs. Lomé concédait jusqu'ici des différences de traitement, élément clef de justice envers des pays très inégaux (31 pays sur un total de 71 pays ACP sont les plus pauvres du monde). Cette généralisation détruirait pour les plus faibles toute possibilité de concurrence. Le SPG implique aussi la réciprocité que Lomé leur évitait en partie.

Par rapport à l'échéance 2005 que l'UE préconise pour l'application du SPG, les pays ACP déclarent avoir besoin de 10 ans avant d'être en mesure de s'intégrer dans le marché mondial selon les règles de l'OMC. Ils soulignent la nécessité que soient maintenues les aides préférentielles et la non-réciprocité afin qu'ils puissent développer des services à forte intensité de main d'œuvre et des entreprises technologiquement intégrées, consolidant prioritairement leurs marchés locaux.



<b>groupes de travail ACP-UE</b>	<b>points de consensus</b>	<b>divergences</b>
<p><b>1. questions politiques et institutionnelles</b></p>	<p>désignation des 3 institutions-organes du nouvel accord :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil des Ministres</li> <li>• Assemblée parlementaire</li> <li>• Comité des ambassadeurs</li> </ul> <p>vision commune sur "la bonne gestion" des affaires publiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• UE souhaite une "clause de non-exécution de l'accord" si les parties n'aboutissent pas à une solution acceptable ou en cas d'urgence spéciale;</li> <li>• les ACP considèrent cette clause contraire à l'égalité entre les partenaires et destructrice d'un vrai dialogue.</li> </ul>
<p><b>2. stratégies de développement</b></p>	<p>contenu des thèmes de développement social, humain, culturel, de "genre", de la jeunesse, de l'environnement, des ressources naturelles, de coopération et d'intégration régionales.</p>	<p>nécessité d'approfondir les questions de réformes macro-économiques et structurelles, ainsi que des politiques sectorielles et de développement institutionnel.</p>
<p><b>3. coopération économique et commerciale</b></p>	<p>pas de consensus</p>	<p>difficultés majeures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• désaccord sur le régime futur à mettre en place (3.1)</li> <li>• rejet catégorique des ACP de se voir imposer le SPG (3.2); insistance de l'UE pour en approfondir d'autres aspects;</li> <li>• résistance et inquiétude des ACP concernant les "APER" (3.3) et concernant les pratiques commerciales restrictives des STN (3.4).</li> </ul> <p>Ces questions litigieuses sont détaillées ci-dessous.</p>
<p><b>4. instruments et gestion de la coopération financière</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• accord sur les dispositions générales de la gestion financière;</li> <li>• sur les principes de base des procédures et du système de gestion (octroi des ressources en fonction des besoins et des performances réalisées)</li> <li>• sur les questions de transports maritimes et aériens;</li> <li>• sur les traitements de données.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les pays ACP déclarent que les initiatives d'allègement de la dette mises en oeuvre sont insuffisantes; l'UE doit, en raison même de l'esprit de solidarité de Lomé, jouer un rôle moteur pour l'adoption de mesures supplémentaires au niveau international.</li> <li>• l'UE cherche à rationaliser les instruments de gestion financière, tandis que les ACP entendent maintenir le Stabex et le Sysmin dans leur spécificité (4.1).</li> </ul>

3.3. Les Accords de Partenariats Économiques Régionaux (APER), consistant à établir des « zones de libre échange » sont présentés par l'UE en remplacement des « préférences » et de la « non-réciprocité » propres à Lomé, qui leur seraient retirées. Or de multiples expériences de zones de libre échange s'avèrent désastreuses pour les populations.

3.4. Les pratiques commerciales des « Similitudes au Traitement National » (STN), depuis longtemps admises par le GATT, sont les racines de l'AMI que l'OMC cherche à réintroduire dans ses règles. Il s'agit d'appliquer à toute firme étrangère un traitement identique à celui dont bénéficient les firmes nationales.

4.1. Le **stabex** est un fonds intervenant pour stabiliser les recettes d'exportations des ACP dans la commercialisation des produits de base, surtout agricoles. Le **sysmin** intervient de façon analogue dans la commercialisation des produits miniers.

## Démocratiser Lomé ?

Un autre domaine va être pris en charge par le deuxième groupe : le mode de participation de la Société Civile aux négociations.

Objet de travaux préparatoires du côté de l'UE et du côté ACP, la question restait en marge des mandats établis. Mais le 11 mai 1999, des représentants d'ONG (ACP)<sup>5</sup> et d'ONGD (UE)<sup>6</sup> ont rencontré des fonctionnaires de la Commission Européenne pour proposer une participation réelle de la « Société Civile » au dialogue.

Notons ici un glissement politique néo-libéral : alors que les préparatifs les plus engagés ont été menés par les organisations paysannes, la participation s'est ouverte à la société civile incluant, outre les organisations locales rurales et urbaines, les ONG, les syndicats, des acteurs privés,... afin « d'augmenter les chances d'avoir des interlocuteurs valables ». Cet élargissement ne revient-il pas à noyer l'importance de la paysannerie, alors qu'elle

représente 70% de la population ACP ? L'étude présentée par les ONG dégage les conclusions suivantes :

1. A l'initiative du secteur non-gouvernemental des ACP, de nombreuses réunions consultatives nationales ont eu lieu, d'où la création de Comités consultatifs nationaux comptant des représentants de la Société Civile et des autorités gouvernementales.



2. La nécessité de sensibiliser les délégations de l'UE présentes dans les ACP pour qu'elles soutiennent les acteurs de la Société Civile.

La Commission Européenne, voyant que l'avant-projet est basé sur une expérience de dialogue avec les gouvernements respectifs, réagit positivement et y reconnaît la réponse à un besoin réel aux niveaux nationaux et supranational ACP-UE.

La question est d'« institutionnaliser » cette participation pour l'intégrer logiquement dans les négociations. La Commission européenne demande aux ACP de définir clairement les acteurs, leur rôle et leur fonctionnement systématique. La volonté des ACP est d'impliquer des acteurs vraiment responsabilisés et en même

(5)  
Organisation  
Non  
Gouvernementale  
des pays ACP.

(6)  
Organisation  
Non  
Gouvernementale  
des pays  
développés (ici  
UE).

temps de garantir ouverture et transparence de cette participation à l'ensemble de la Société Civile.

Trois inquiétudes à lever :

1. Ne risque-t-on pas d'institutionnaliser à outrance la Société Civile ?
2. Trop de responsabilité confiée à l'UE ne remettra-t-il pas en question l'appropriation du processus par les ACP ?
3. Les délégations de l'UE dans les ACP dépasseront-elles leurs difficultés de contact avec la Société Civile ACP (soit par pénurie de ressources humaines et financières, soit par crainte de s'immiscer dans des questions politiques locales trop sensibles) ?

La Commission parachève des propositions concernant la participation de la Société Civile pour les présenter à l'approfondissement par

les négociateurs jusqu'à rédaction de phrases-clés à inclure dans l'accord-cadre.

Quand vous lirez cet article (rédigé en juillet 99), les tâtonnements qu'il relate auront sans doute fait place à quelques décisions majeures. En effet, la 2ème Conférence ministérielle est fixée aux 29 et 30 juillet 1999, à Bruxelles, et des questions fondamentales occuperont l'ordre du jour, notamment face aux tensions menaçantes dans le troisième groupe.

Celles et ceux qui retourneraient à l'article « Vers LOME V »<sup>7</sup>, constateront que les données posées alors ont pu à peine être modifiées au cours des dialogues. Si, en tant que Société Civile, nous pouvons nous faire entendre, il nous importe de redire aux négociateurs que nous voulons de nouveaux accords justes et solidaires, où la coopération assume non les intérêts des bailleurs de fonds, mais les priorités des populations pour leur développement humain, libre, digne et durable.

(7) Journal du Collectif n°10, sept.-oct.98; disponible sur notre site internet : <http://www.enter.org/solidarity>.

*A lire... A débattre*

Lu ce mois :

## Les fils de McDo<sup>1</sup>

(1) Paul Ariès,  
éd.  
L'Harmattan,  
Paris, 1997.

Présentation :  
Brigitte Poulet

Si l'homme est ce qu'il mange, sera-t-il aussi universellement indifférencié demain, à l'image du hamburger vendu à Pékin, à Paris ou à New York ?

Le hamburger n'est proche d'aucune culture culinaire préexistante, pas même américaine. C'est sa pauvreté extrême (nombre réduit d'ingrédients, préparations rigoureusement standardisées) qui le rend vendable d'un bout de la planète à l'autre, chargé des signes les plus divers par le biais du marketing.

Paul Ariès voit l'entreprise McDo comme le laboratoire d'une certaine mondialisation qui tend vers l'uniformisation des peuples en gommant les « aspérités humaines » que sont nos diversités culturelles.



Mc Do s'engouffre dans (et approfondit) les failles de nos institutions : famille en crise, père (et loi du père) de plus en plus effacé ? Mc Do en mère tolérante propose de manger n'importe quoi, n'importe quand, debout et avec les doigts ! Et si papi ne sait pas comment on mange avec les doigts, c'est l'enfant-éducateur qui va le lui montrer. L'enfant valorisé est-il pour autant respecté ? Consommateur à part entière, adulte miniature, il est poursuivi par la pub jusque dans son école.

Mc Do cultive son image de marque en se montrant moralement correct (dons à des oeuvres de bienfaisance), hygiéniquement

correct, diététiquement correct, écologiquement correct... L'auteur nous montre ce que recouvrent ces images.

C'est toute notre culture du travail qui est mise à mal. Comment obtenir le meilleur rendement en proposant à des travailleurs un salaire de misère et des tâches standardisées au maximum ? En engageant un personnel jeune, malléable, peu exigeant étant donné la crise de l'emploi et à qui McDo propose de « l'évolution personnelle » en échange de sa motivation. La relation des travailleurs à l'entreprise est psychologisée au maximum (savant mélange de négation des individualités et d'entretien de la compétition au sein des équipes, alors qu'on y verbalise l'amour, l'entraide, le dévouement).

Dans des relations de travail aussi dénaturées, comment revendiquer collectivement ? Quel choix reste-t-il ? S'identifier au système ? Faire une dépression... ou sauver sa peau en démissionnant ? (Mc Do licencie très peu mais le turn-over des travailleurs est très important).

A côté des quelques grandes idées présentées ci-dessus, la dissection des moindres agissements et communications de l'entreprise permet à l'auteur bien d'autres constatations. S'il est docteur en sciences politiques, on devine que Paul Ariès a fréquenté de près psychologues, psychanalystes, spécialistes en communication et consorts... il faut parfois s'accrocher, moyennant quoi il nous aide à ouvrir les yeux et les oreilles.

A lire... A débattre

# « QUI PRÉPARE LA SOUPE ? »

Le 27 novembre 1999, de 11h à 17h30, le CNCD Plate-forme Souveraineté alimentaire (FPSA) organise un événement public à la salle Gerlache (rue Gerlache, 65 à Etterbeek)

## De quoi s'agit-il ?

Le CNCD est une coordination réunissant différentes associations de développement, d'agriculteurs, de consommateurs, de protection de l'environnement etc. Ensemble, elles ont décidé de lutter pour la souveraineté alimentaire.

## La souveraineté alimentaire ?

C'est bien entendu être assuré d'avoir de quoi se nourrir (sécurité alimentaire), mais c'est aussi permettre à tout pays de déterminer sa propre politique agricole, en fonction de ses besoins et en concertation avec les petits paysans, petits exploitants agricoles, éleveurs, pêcheurs, petits producteurs, consommateurs,...

L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), promotrice de la dérégulation commerciale, s'attaque à de nombreuses barrières qui permettaient aux Etats de maîtriser les marchés alimentaires, parfois stratégiques pour leurs populations.

C'est ainsi que l'Union européenne ne peut s'opposer à l'importation du boeuf aux hormones en provenance des Etats-Unis; c'est ainsi que les pays du Sud ne peuvent plus protéger leurs propres producteurs contre les importations de produits très bon marché, subsidiés par les pays riches.

## **La santé publique, l'environnement, la survie des cultures locales deviennent secondaires au nom de la libre circulation des marchandises.**

Un nouveau cycle de discussions commencera à l'OMC en décembre 99 (Millennium Round), notamment sur le volet agricole.

LA PLATE-FORME SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE veut attirer l'attention de l'opinion publique et interpeller nos responsables politiques sur les enjeux de ces discussions.

## **La nourriture n'est pas une marchandise comme les autres car manger est un droit fondamental de tout être humain.**

Les priorités de sécurité alimentaire, de santé publique, de développement durable et d'environnement doivent primer sur les lois « sacrées » du marché et sur le profit des multinationales.

La journée du 27 novembre sera donc une occasion d'attirer l'attention sur ces questions, mais ce sera aussi une journée festive avec notamment l'intervention du Magic Land Théâtre qu'on ne présente plus, des stands d'information, un débat, un concert de percussions sénégalaises « Djolof » des soupes du monde (voilà qui explique le curieux titre de cette journée)...

La journée se terminera par une manifestation, la fin de l'événement est prévue vers 17h30.

## **Qu'on se le dise et surtout, qu'on vienne nombreux...**

# AGENDA

- Les midis du Tiers-Monde : présentation du rapport mondial sur le développement humain (PNUD)  
16 septembre ..... 2h15 à 14h ..... 9 Quai du Commerce, 1000 Bruxelles ..... inscript. : 02-250.12.30
- Étudiants FGTB : Pas nette, la planète : Spectacle-formation sur l'AMI et l'OMC  
11 septembre ..... Wavre (à confirmer) ..... voir annonce page 13
- Étudiants FGTB : Pas nette, la planète : Spectacle-formation sur l'AMI et l'OMC  
18 septembre ..... La Louvière ..... voir annonce page 13
- Oxfam-Solidarité : « Le monde doit rouler autrement ». Grande parade de tout ce qui roule et avance à l'énergie humaine pour illustrer le fossé économique qui se creuse entre le Nord et le Sud  
19 septembre ..... 14h ..... Esplanade de la gare du Nord, Bruxelles ..... tél : 02-501.67.22  
ou : <http://www.oxfam.be>
- Le P'tit Ciné : « *Fragments sur la misère* » un film de Christophe Otzenberger  
21 septembre ..... 20h30 ..... Espace Delvaux, Place Keym, 1170 Bruxelles ..... tél : 02-503.11.94
- Campagne OMC : manifestation  
22 septembre ..... 17h ..... place des Petits Sablons, Bruxelles ..... voir article page 12
- Étudiants FGTB : Pas nette, la planète : Spectacle-formation sur l'AMI et l'OMC  
25 septembre ..... Namur ..... voir annonce page 13
- GrrrAAL, manifestation pour le statut des artistes (venez munis de 2 planches à pain)  
25 septembre ..... 15h à 16h, Place de la Monnaie, Bruxelles ..... tél : 02-242.76.89
- RéaJC : Préparation de la « journée internationale sans achats »  
28 septembre ..... 12h à 14h ..... (lieu à préciser) ..... tél : 019-63.75.10
- Fête du Drapeau Rouge : « La femme dans tous ses états »  
2 octobre ..... à partir de 11h centre social de délasserment de Marcinelle ..... tél : 071-30.39.12
- Appel des 600 : AG  
2 octobre ..... 10h ..... 4 rue Rouppe à 1000 Bruxelles ..... voir annonce page 18

● **AG du Collectif : débat : Politiques de mise au travail des CPAS**  
5 octobre ..... 18h à 22h ..... CNE, 176 Chaussée de Haecht, 1030 Bruxelles

- Entraide et Culture : « Les fractures de la société »  
23 octobre ..... 9h à 15h30 ..... Abbaye de Forest, place St Denis, 1190 Bruxelles
- KAIROS Europe : Journées d'Actions « Alternatives à la mondialisation néo-libérale »  
du 21 au 24 octobre ..... IHECS, Bruxelles ..... voir article page 14
- GrrrAAL, manifestation pour le statut des artistes (venez munis de 2 planches à pain)  
30 octobre ..... de 15h à 16h .. Place de la Monnaie, Bruxelles ..... tél : 02-242.76.89
- FEANTSA : « Women without Home. Towards Equal Rights and access to Housing »  
18-19 novembre ..... Amsterdam ..... tél. : 02-538.66.69
- Marches Européennes : Coordination européenne  
13 et 14 novembre ..... Bruxelles ..... tél. : 02-223.35.33
- Qui prépare la soupe ?  
27 novembre ..... 11h à 17h30 .... rue Gerlache 65, 1040 Bxl, tél : 02-250.12.61 ..... voir annonce page 37
- CNAPD : un débat à propos de la situation dans les Balkans  
(date et lieu à préciser) ..... tél : 02-640.04.11

# *Collectif Solidarité contre l'Exclusion*

*Emploi et revenus pour tous*

## **Qui sommes-nous ?**

Le collectif est constitué aussi bien **de personnes sans emploi** que **de travailleurs**. Le collectif est **pluraliste**, indépendant et ouvert à tous ceux qui adhèrent à ses objectifs, à l'exception des personnes qui préconisent la violence ou le racisme (l'« Appel » du collectif est disponible sur demande). Il veut exister en tant que mouvement, en privilégiant aussi le fonctionnement en réseau avec d'autres mouvements.

Le Collectif a la particularité de réunir en son sein 3 types de participants : tout d'abord **des individus**, mais également différentes **associations** et des **sections syndicales**. Nous pensons qu'en travaillant entre partenaires d'horizons différents, nous pourrions lutter plus efficacement contre l'exclusion et les problèmes d'emploi.

## **Genèse du projet**

L'idée a germé au sein de l'association « **Solidarités en mouvement** », en juin 1995. Différentes réunions ont été organisées et ont mobilisé diverses personnes autour d'un projet d'« Etats généraux de l'emploi ». Petit à petit, l'idée a mûri. L'appel du collectif et son nom ont été adoptés définitivement le 14.9.96.

## **Nos objectifs**

L'emploi a été jusqu'ici le moyen qui permettait d'avoir des revenus décents pour vivre et s'insérer dans la société. Or, il est de plus en plus en danger. Non seulement le nombre de personnes sans emploi augmente sans cesse, mais les conditions de travail de ceux qui ont encore un emploi se dégradent.

Nous refusons d'accepter cette situation comme une fatalité. Nous avons conscience qu'il est nécessaire d'agir et de lutter contre une logique du « yaka ». Nous pensons que les citoyens ont le droit et le devoir de s'exprimer, de réfléchir et de s'organiser pour impulser un changement de société. Il faut s'unir et constituer un rapport de force capable de s'opposer à la logique du seul profit et du tout à l'économique.

## **Que proposons-nous concrètement ?**

Outre la participation aux marches européennes contre le chômage, les exclusions et la précarité du printemps 1997, un premier forum a été organisé en avril 97. Différents ateliers de réflexion sont organisés au sein du collectif et un second forum a eu lieu en mars 98, où nous avons invité d'autres organisations pour développer des revendications précises en matière d'emploi et d'accès à des revenus décents. La plate-forme qui est en est issue a été rendue publique en septembre 1998.

## **Comment nous contacter ?**

**Adresse** : 47 rue Malibran à 1050 Bruxelles  
**Téléphone** : 02 - 646.46.33  
**Fax** : 02 - 646.46.33  
**e-mail** : collectifemploi@ping.be  
**site internet** : <http://www.enter.org/solidarity>

## **Comment nous soutenir ?**

**abonnement** : 500 FB par an (300 FB pour les sans-emploi)  
**membre effectif** : 1.200 FB par an (600 FB pour les sans-emploi)  
**membre d'honneur** : 2.000 FB par an ou plus  
**organisations** : 2.400 FB par an (1.200 FB pour les organisations de sans-emploi ou les petites organisations)  
**numéro de compte** : 523 - 0800384 - 15

NOTES

## Journal de Collette

Du 1er juin  
au 31 juillet

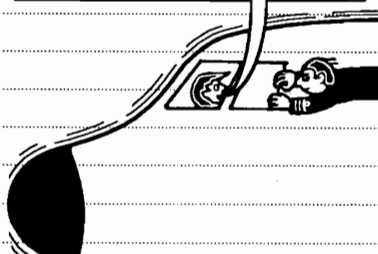
BER

JUN 1999

Mercredi 2

Selon l'Union des pilotes belges, il y aurait 250 pilotes de ligne illégaux en Belgique.

Tu peux rentrer maintenant, le contrôleur est sorti du cockpit.



JUN 1999

Vendredi 4

Les Européens manifestent très peu d'intérêt pour les élections européennes.



JUN 1999

Lundi 7

Le nombre de pauvres dans le monde est passé de 300 millions en 1995 à 1,3 milliards maintenant.

Les parents croient toujours que leurs enfants auront un autre niveau de vie qu'eux-mêmes.

En fait, je serai encore plus pauvre.



JUN 1999

Jeudi 10

Presque la moitié des Super G.B sont déficitaires: 85 personnes risquent de perdre leur emploi.

Je reste perdant. GB



JUILLET 1999

Mercredi 7

Dans les grandes villes d'Europe, l'écart se creuse entre les riches et les pauvres.

Il faut dire que l'offre s'est beaucoup améliorée.

Alors c'est logique qu'il y a de plus en plus d'intéressés.



JUILLET 1999

Mardi 13

Selon un rapport des N.U, l'espérance de vie au Sierra Léone ne serait que de 37 ans.

Et encore moins pour les bras!



JUILLET 1999

Vendredi 23

Les banques sont frappées par une grève contre la généralisation de la semaine de 6 jours.

Une femme seule avec deux enfants, ça ne peut être que l'épouse d'un employé de banque.



JUILLET 1999

Samedi 24

Le racisme en Catalogne: les incendies et les discriminations deviennent de plus en plus fréquents.

Encore un noir en moins!

